

SOMMAIRE

- La Franc-Maçonnerie à La Teste
à la fin du XVIIIème siècle 3
(Jacques Ragot)
- Nouvelles de prisonniers de guerre en 1918 8
(Jacques Clémens)
- Thomas Illyricus 14
(Jacqueline Rousset-Nevers)
- Familles du Pays de Buch : les Baleste-Baillon 22
(Michel Boyé)
- Le journal d'un garde-champêtre 35
(Fernand Labatut)
- Vie de la Société 56
- Textes et documents 58

"REGARDS SUR LE PAYS DE BUCH"

(ouvrages parus)

(en vente en librairie ou par la Société)

- La Révolution à La Teste - 1789-1794
(Fernand Labatut - 90 F)
- Histoire des produits résineux landais
(Robert Aufan et François Thierry - 100 F)
- La Ville d'Hiver d'Arcachon
(guide itinéraire - 10 F)
- Marais et forêts sur les bords du Lac de Cazaux
(guide itinéraire - 10 F)

Directeur de la publication : M. BOYÉ
Dépôt légal : 1er trimestre 1991
Commission paritaire de presse N° 53247
17ème année
Imprimerie Graphica - Arcachon

Prix : 30 francs

I.s.s.n. 0339 - 7947

NUMÉRO 66

4^{ème} trimestre 1990

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
D'ARCACHON



BULLETIN

de la

Société Historique et Archéologique
d'ARCACHON et du PAYS de BUCH

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch (et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

- 1) - Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.
Année 1990 : 85 F., mais chacun peut majorer cette somme à son gré.
- 3) - Le paiement s'effectue :
 - soit par virement postal direct :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
4486 31 L Bordeaux
 - soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au trésorier : M. Robert AUFAN, 56 bd du Pyla - 33260 LA TESTE.
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars, sinon, le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

PAYS DE BUCH

Arcachon - La Teste - Gujan - Mestras - Le Teich

Mios - Salles - Belin-Beliet

Biganos - Marcheprie - Croix d'Hins

Audenge - Lanton - Andernos

Arès - Lège - Cap-Ferret - Le Porge

Lacanau - Saumos - Le Temple

N.B. - Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

COTISATIONS 1991

Avec ce bulletin se termine votre abonnement pour 1990

pour continuer à recevoir le bulletin en 1991, vous avez le choix entre :
l'abonnement (90 F)
et la cotisation de soutien fixée à 100 F minimum

Règlement par VIREMENT POSTAL à l'ordre de :
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON
C.C.P. : BORDEAUX 4486 31 L

ou par CHÈQUE BANCAIRE adressé au trésorier :

M. Robert AUFAN
56 boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE

Les Sociétaires qui règlent par chèque (CCP ou bancaire) n'ont pas besoin de renvoyer la fiche ci-dessous (sauf changement d'adresse ou 1ère adhésion).

Inscrire au dos du chèque : "cotisation 1991".

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Bureau distributeur : _____

Règlement à effectuer dès réception du bulletin

D'avance, merci

DES ESSAIS A TRANSFORMER

Ce dernier bulletin de l'année 1990 consacrera aux yeux de tous, nous l'espérons, la pleine réussite de tous les projets que nous annonçons il y a douze mois. Mais il doit aussi et surtout nous inciter à une plus large mobilisation pour conserver les acquis et - pourquoi pas ? - progresser encore.

Notre Société a atteint au cours du dernier trimestre et dépassé (légèrement certes) le chiffre de 500 adhérents : il nous faut consolider cet effectif et même l'accroître. De notre nombre et de notre dynamisme dépend la qualité du bulletin trimestriel, au niveau de son contenu comme de sa présentation. Son coût et sa diffusion sont étroitement liés.

Le colloque tenu à Arcachon sur le thème du "littoral gascon et de son arrière-pays", sans aller jusqu'à dire que "pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître", a connu un retentissement qui a surpris beaucoup d'observateurs : il nous faut maintenant assurer la publication des Actes à laquelle Saint-Gobain Papier-Bois (Cellulose du Pin) s'est d'ores et déjà associé.

La collection "Regards sur le Pays de Buch" s'est enrichie d'un deuxième titre avec "L'Histoire des produits résineux landais" et en comptera bientôt un troisième grâce au concours financier des Archives Nationales, avec les "Mémoires de Guillaume Desbief" : il nous faut dès à présent en soutenir la diffusion tout en poursuivant la promotion de l'ensemble de la collection qui n'est pas étrangère à l'écho que rencontre actuellement notre Société.

Pour reprendre un langage cher aux amoureux du rugby - et ils sont nombreux dans le Pays de Buch -, les essais marqués, reste à les transformer. Et le rôle délicat du buteur ne doit pas incomber aux seuls membres du Conseil d'administration. Qui d'entre nous n'a pas des parents et des amis qui ignorent encore les activités de la Société Historique et Archéologique ?

Nous souhaiterions aussi, Chers Amis, que vous nous fassiez part de toutes vos suggestions... et critiques. En les attendant, nous vous adressons, pour vous et tous ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux pour 1991.

Le Conseil d'Administration

LA FRANC-MAÇONNERIE A LA TESTE A LA FIN DU XVIIIème SIÈCLE

La Franc-Maçonnerie, nous dit M. Johel Coutura, «regroupait des hommes de tous horizons... Tous étaient séduits par les idées nouvelles, par les écrits nouveaux qui circulaient rapidement de ville en ville, de société en société. Dans les petites villes (Blaye, Langon, Libourne), l'atelier maçonnique était souvent la seule société intellectuelle des années 1780-1790»⁽¹⁾.

A La Teste-de-Buch, il n'y avait pas d'atelier maçonnique, mais il y avait des francs-maçons, Testerins de souche ou étrangers de passage, affiliés à des loges bordelaises.

Qui étaient-ils ? Six noms ont été répertoriés par M. Coutura : cinq ne posent guère de réels problèmes d'identification ; le sixième est, selon toute vraisemblance, celui que l'histoire testerine a retenu sous le nom de Cravey jeune. Ils sont énumérés ci-après dans l'ordre chronologique de leur réception en loge.

1) **Georges Henry GIER** : né à Hambourg, il était en 1779 négociant «sur le devant des Chartrons». Il avait été reçu à «L'Amitié» le 19 mai 1763. C'est à lui que le Captal François de Ruat concéda, le 24 mai 1780, les prés salés situés dans la paroisse de La Teste, à charge de les mettre «en nature de culture, de labourage et en prairies»⁽²⁾. Seulement les particuliers auxquels Gier, à son tour, concéda des parcelles, y créèrent non des prairies mais ces réservoirs à poissons dont se plainquirent, le 1er mars 1789, les signataires du Cahier de doléances, mettant en cause leur détenteurs, «tous des gens riches et par cela même assurés de ne pas être inquiétés dans leur injuste jouissance».

2) **Pierre PORTIÉ**, lui, était né à La Teste et y exerçait la profession de négociant. Son nom figure parmi les signataires du Cahier de doléances. En 1793, il était officier municipal. Il avait été initié, le 17 juillet 1778, à la loge «L'Anglaise», fondée à Bordeaux en 1732. Il était le beau-frère de Gérard Cravey, qui suit⁽³⁾.

3) **Gérard CRAVEY** : né à La Teste le 6 septembre 1743, il était le fils du négociant Jean Cravey et de Marguerite Baleste-Dubrocq. Négociant et armateur, il avait épousé le 3 septembre 1767 Marie Portié, fille de Nicolas Portié et de Marguerite Dumetge. Il gérât les intérêts du marquis d'Arcambal, ancien commandant de la légion corse, qui avait créé en 1772 des marais salants sur la rive du Bassin entre Audenge et Biganos.

Gérard Cravey avait été initié à «L'Etoile flamboyante aux trois Lys» en 1779. Cette loge recrutait ses membres dans les milieux riches de Bordeaux. Pour y entrer «il en coûtait vers 1780 environ six mille francs de nos francs actuels»⁽⁴⁾. Le marquis d'Arcambal, franc-maçon également, avait été reçu en 1775 à «L'Harmonie», loge de Bordeaux de création récente.

Elu le 1er mars 1789 délégué de la paroisse de La Teste pour l'Assemblée des Trois Ordres de la sénéchaussée de Guienne, Gérard Cravey fit partie de la première municipalité de La Teste, élue le 6 septembre 1789. Ecarté aux élections du 7 février 1790, il devint membre du Club des Amis de la Constitution de La Teste qui regroupait les propriétaires ayants-droits.

Après avoir acquis en juin 1791 le prieuré et les terres de Comprian⁽⁵⁾, il fut élu, le 20 novembre 1791, parmi les notables de la seconde municipalité Pierre Cravey. Sa réélection le 16 décembre 1792 cassée par le Directoire du Département, il devint en mars-avril 1793 l'un des membres influents de la Société des Hommes Libres qui se signala par son jacobinisme virulent⁽⁶⁾. Son fils Nicolas fut à La Teste «un chef meneur, intrigant, ambitieux et sanguinaire»⁽⁷⁾. Cependant Gérard Cravey ne fut pas porté sur la liste que dut fournir la municipalité de La Teste à l'Administration du District en exécution de la loi du 21 germinal an III, ordonnant «le désarmement des

hommes qui ont participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor» ; les membres du conseil général de la commune de La Teste estimèrent en effet qu'en soutenant son fils, il avait agi «par faiblesse paternelle»⁽⁸⁾.

En 1818, Gérard Cravey offrit sa maison de La Teste au curé de la paroisse en quête d'un presbytère, lui affirmant «qu'il ferait tout pour mériter son estime»⁽⁹⁾.

4) **Jacques, Etienne, Jean HAVET** : Né à Rouen le 23 novembre 1745⁽¹⁰⁾, il était le fils de Jean Havet, directeur des diligences, et d'Anne Daniel. Contrôleur des fermes à Bordeaux, il devint receveur des fermes intérimaire à La Teste-de-Buch en 1783-1784, puis receveur en titre en remplacement de Guillaume Desbiey décédé à La Teste le 22 juin 1785⁽¹¹⁾. Aussi, à compter du 1er juillet 1785, logea-t-il dans une maison appartenant à la famille Caupos - l'actuelle Mairie de La Teste - moyennant un loyer de 200 livres.

Mais la propriétaire, Marie-Thérèse de Caupos, avait épousé Martial François de Verthamon. Leur fils Jean-Baptiste Cyprien de Verthamon, capitaine de cavalerie, émigra, ce qui entraîna la confiscation par la Nation de la maison de Caupos en 1793 et Havet fut invité à aller loger ailleurs.

Ce qu'il fit sans difficulté. Veuf en premières noces de Suzanne Dubayle, il s'était remarié le 17 mai 1793 avec Marie Baleste-Marichon, fille du chirurgien Jean-Baptiste Baleste-Marichon et de Marie Eymericq⁽¹²⁾.

Havet était franc-maçon comme beaucoup d'agents des Fermes. De toutes les administrations, en effet, c'est la Ferme Générale qui fournit aux loges bordelaises le plus grand nombre de francs-maçons. En 1780, Havet était membre de «L'Amitié». Quant au fils de sa propriétaire, le vicomte Cyprien de Verthamon, en 1773, il figurait sur les contrôles de la loge «La Française».

5) **Pierre CRAVEY, dit CRAVEY Jeune** : marchand de poissons, né le 15 janvier 1759 à La Teste, il était le fils de Jean Cravey, lui aussi marchand de poissons, et de Marie Dignac. Il épousa le 27 juillet 1784 Catherine Portié, fille de Nicolas Portié et de Marie Lalanne.

Elu le 6 septembre 1789 dans la première municipalité testerine, il fut officier municipal à compter du 14 février 1790 et maire de La Teste de novembre 1790 à septembre 1792. Appelé aux armées comme cordier, il se trouvait à Toulon en mai 1795. Il n'en fut pas moins inscrit ce même mois par la municipalité sur la liste des citoyens susceptibles d'être poursuivis en raison de leurs activités terroristes avant le 9 thermidor. Il était, en effet, membre de la Société des Hommes Libres.

Reçu dans la franc-maçonnerie, il appartenait en 1781 au «Chapitre provincial de l'ordre royal du silence des architectes, surnommés africains», loge créée à Bordeaux en 1778.

6) **Pierre DESGONS** : «bourgeois» et greffier de la juridiction de La Teste, fils de Guillaume Desgons et de Marguerite Subiette, il était né à La Teste le 13 mai 1757. Il épousa le 23 mai 1789 Marie Portié, fille de Nicolas Portié et de Marie Lallanne. Elu lui aussi dans la première municipalité testerine le 6 septembre 1789, il fut réélu le 7 février 1790 au poste de procureur de la commune. A ce titre, il proclama le 16 juillet 1790 l'abolition des droits féodaux dans le Captalat de Buch. Il conserva son poste dans les deux municipalités Pierre Cravey (14 novembre 1790 et 20 novembre 1791) mais démissionna de son poste le 5 février 1792.

Alors que son frère cadet, Gérard, né le 14 mai 1763, changeait son prénom contre celui de Marat, Pierre se congratulait de l'arrivée prochaine de la guillotine à La Teste. Ni l'un ni l'autre ne furent cependant inscrits sur la liste des citoyens susceptibles d'être poursuivis en raison de leurs activités terroristes avant le 9 thermidor. En ce qui concerne Pierre Desgons, la municipalité considérait «qu'il s'était laissé emporter par son caractère et que l'erreur ne peut être punie comme le crime»⁽¹³⁾.

Pierre Desgons était, en 1789, membre de la loge «Les Coeurs Réunis».

Fait étrange, les quatre testerins francs-maçons - «frères» par conséquent, même s'ils n'appartenaient pas à la même loge - étaient beaux-frères : Gérard Cravey, son neveu Pierre Cravey et Pierre Desgons avaient en effet épousé les soeurs et

demi-soeurs de Pierre Portié⁽¹⁴⁾ !

Jacques RAGOT

Notes et références

- 1) Johel Coutura, «Les Francs-Maçons de Bordeaux au 18^{ème} siècle», 1988, p. 55.
- 2) A.D. Gironde, C 111.
- 3) Fernand Labatut, «La Révolution à La Teste (1789-1794)», 1988, p. 121.
- 4) Johel Coutura, op. cit., p. 54.
- 5) Pierre Labat, «Le prieuré de Comprian», B.S.H.A.A. n°35 (1er trimestre 1983), p. 16-19.
- 6) Voir F. Labatut, op. cit., pour la carrière politique de Gérard Cravey.
- 7) A.D. Gironde, 4 L 151.
- 8) Ibid.
- 9) B.M. Arcachon, Fonds Rebsomen
- 10) A.N. F 12 (Etat nominatif des employés des douanes admis à la pension de retraite du 16 décembre 1809, cité par Gilles Mesnil, «Douaniers mis à la retraite sous l'Empire», 1989).
- 11) Voir Michel Boyé, «L'Affaire Marie Combes», B.S.H.A.A. n°37-38-39.
- 12) Jacques Havet devint receveur des douanes nationales à La Teste en décembre 1790 et termina sa carrière comme receveur principal à Marennes. Conseiller municipal de La Teste à la fin de l'Empire (municipalité Turgan) et sous la Restauration, il mourut à La Teste le 24 novembre 1819.
- 13) A.D. Gironde, 4L 151.
- 14) Gérard Cravey avait épousé Marie Portié, issue du premier mariage de Nicolas Portié avec Marguerite Dumetge ; Pierre Cravey et Pierre Desgons, quant à eux, avaient convolé respectivement avec Catherine et Marie Portié, filles du second mariage de Nicolas Portié avec Marie Lallanne (mariage célébré le 27 janvier 1761 à La Teste).

NOUVELLES DE PRISONNIERS DE GUERRE EN 1918

F. Edouard, interné français en Suisse, depuis le 1er janvier 1918, a donné à une habitante de Gujan-Mestras de ses nouvelles. Il a donc fait partie des 477.800 prisonniers de guerre français vivants le 11 novembre 1918 (archives privées).

I) L'alimentation restreinte en Allemagne

L'Allemagne a refusé d'allouer aux hommes de troupe et sous-officiers français, prisonniers de guerre, le moindre prêt. La solde des officiers subalternes et supérieurs a été réduite. Les prisonniers sont privés de tabac de cantine, et la nourriture qu'on leur donne est insuffisante. On ne tolère qu'une lettre toutes les quatre semaines et une carte postale pendant les trois autres. Il y a des «preuves d'une plus grande sévérité», a écrit au *Temps* le baron d'Authouard. Le 10 janvier 1915, la France a annoncé des mesures de représailles envers les prisonniers allemands.

* En 1919 (*La Nature*, n° 2.356, p.54), A. Benoit a apporté à la Société de Biologie de Paris des renseignements sur l'alimentation restreinte des prisonniers en Allemagne d'après les constatations qu'il a pu faire pendant deux ans de captivité en Allemagne. Il a pu suivre, durant 16 mois, 78 officiers russes qui ne recevaient aucune nourriture en dehors de celle que leur accordaient les Allemands. Celle-ci comportait par jour : 332 g d'hydrates de carbone, 14,6 g de graisse et 48,7 g de protéines, soit en tout 1704 calories. Chaque prisonnier recevait donc par jour et par kilo de poids 27 calories et 0,72 g de matières azotées, beaucoup moins qu'il est communément admis. Malgré cette nourriture très restreinte, on n'observa pendant

16 mois ni perte de poids ni trouble de la nutrition, tous les officiers restant en bonne santé et se maintenant en moyenne à 63 kg pour une taille moyenne de 1,65 m, toujours selon le témoignage de Benoit. Mais les habitudes alimentaires des Français de la Belle Epoque étaient sans doute autres que celles des Russes !!

II) L'internement en Suisse

Depuis la fin de janvier 1916, la France et l'Allemagne ont hospitalisé en Suisse, pour y être soignés jusqu'à la cessation des hostilités, un certain nombre de leurs prisonniers respectifs gravement malades. C'est A. Hoffmann, chef du département politique fédéral qui, en mars 1915, lors des premiers rapatriements des grands blessés, demanda à Beau, ambassadeur, si le gouvernement français serait disposé à accepter l'internement en Suisse de certains prisonniers malades, notamment de tuberculeux. Au commencement du mois de mai 1915, le pape Benoît XV intervint à son tour dans la question. A la fin de juin, le cardinal Gasparri émit donc, au nom du pape, la proposition d'interner en Suisse dix mille prisonniers français, anglais ou belges, et dix mille austro-allemands. Ce fut au mois d'août que l'empereur Guillaume fit savoir au pape qu'il acceptait sa proposition et qu'il en informait officiellement le gouvernement suisse. En décembre 1915, l'Allemagne consentit à prendre l'engagement de renvoyer en Suisse ceux de ses hospitalisés qui s'évaderaient.

Ce sont des médecins neutres qui allaient dans tous les camps examiner les prisonniers et choisir ceux qui pourraient être internés selon une liste préétablie des maladies et des lésions consécutives à des blessures. Les commissions commencèrent leurs travaux le 1er mars 1916. La correspondance entre les internés et leurs parents est autorisée. La lettre d'Edouard a été ouverte par la censure militaire. En octobre 1916, le nombre des prisonniers français hospitalisés en Suisse était de 11.899.

L'oeuvre humanitaire de la Suisse, lors de la première guerre mondiale, a été unanimement reconnue. Ainsi René Fontanés écrit en 1916 : «Et, nous, de ce grand drame qui se déroule, nous nous sentons pénétrés de reconnaissance et d'ad-

miration pour la petite République dont la neutralité est faite de bonté et d'amour». Mais en 1918, l'autre aspect de la neutralité de la Suisse, « le développement industriel depuis la Guerre » est jugé plus sévèrement (Voir L. de LAUNAY, dans *La Nature*, n°2.336, 13 juillet 1918, p.1-5).

Jacques CLÉMENS

Chères le 5 janvier 1918

Bien être Madame

Je vous envoie cette lettre pour me
vous dire que je vient d'arriver en suisse.
Le 1^{er} janvier comme interne Abbadane en
même temps pour moi vous dire de ne
plus m'envoyez de colis d'Allemagne car je peut vous dire
que c'était le vrai baigne il y en a
qui ont tue leur père et mère il
n'estait pas traité comme nous car
comme nourriture la Abbadane un chien
il ne l'aurait pas voulu voulu le
même crepes Betteraves oeufs de poissons
poussis ratatouille et un petit morceau
de pain noir vous savez un comme
les enfants de la France était traité
par ses coctons de Boches ici en suisse
en est au Derochi surtout celui qui
a un peut d'argent mais mais il ne

se peut pas que y'en recoit car nous le
savoyez je n'ait personne qui ici en peut
avoir du tabac bon marché et bien des
petites affaires qui me faudrait mais
voilà c'est qui faut m'en faire faute
du manque d'argent et si en pourait
avoir un peut de pain car il fait
defaut un peut en suisse surtout a la
grande air en gendre appétit je vous
remercie bien de tout mon coeur pour tout
les bienfait que vous m'avez fait et
croyyez moi bien s'ils vous plait Bien
être Madame que je vous garderait une
grande reconnaissance je croit Bien être
Abbadane que votre bon coeur me donnera
une petite réponse la je serait que vous
avez reçu ma lettre car en Allemagne
il brûlait nos lettres je croit aussi que
Madame Deleury de qui est vous a fait
part de ma lettre pour vous soumettre
une bonne amies et une bonne santé
je ne voit plus rien a vous dire pour le
moment que de vous demande une petit
réponse s'ils vous plait et si votre bon coeur
peut faire quelque chose pour moi vous
me rendrait un grand service
je vous prie Bien être Madame de

recevoir mes meilleurs salutations et mille
 remerciements que je vous envoie toute la
 vie votre serviteur François Colvard
 voici mon adresse.

François Colvard Interne Français
 Pension et barie Ambroisine a
 Chesires 1/2illon Canton de Vaud



Officiers subalternes prisonniers en Bavière



Camp de prisonniers en Allemagne



Hommes de troupe prisonniers en Allemagne



Avis de réception d'un colis via Genève :
 "J'ai bien reçu biscuits, deux boîtes de conserves, le colis était en bon état, etc..."

THOMAS ILLYRICUS

En pérégrinant à travers l'adolescence studieuse de Montaigne au Collège de Guyenne à Bordeaux, j'ai rencontré vers 1520 sur les Fossés de la Porte Bouqueyre, au croisement de l'actuel Cours Alsace-Lorraine et de la rue du Pas Saint Georges, un frère cordelier, un Franciscain qui prêchait, disait-on, à la manière de Luther. Son nom : Thomas Illyricus.

Une petite enquête faite au hasard des rencontres me convainquit que peu d'Arcachonnais connaissaient la rue Thomas Illyricus dans le centre ville ; la plupart ignoraient que la retraite arcachonnaise de Thomas n'avait été qu'un court épisode d'une vie très riche et très mouvementée, et enfin peu de personnes associaient le nom de Thomas Illyricus, à la découverte de la Vierge échouée sur le sable et la construction de l'oratoire destiné à l'abriter.

Essayons donc de retracer le parcours de ce Franciscain hors du commun. Naissance en 1484 ou 1485 en Illyrie (d'où son nom), dans le diocèse de Zadar. Poussés par la misère, ses parents traversèrent l'Adriatique dans sa partie la plus étroite pour s'installer près d'Ancône. Il fut envoyé au Couvent de la Stricte Observance, respectueux des règles de Saint-François, concernant essentiellement pureté et pauvreté. Par la suite, il compléta sa formation dans un des centres d'études les plus brillants d'Italie à Ancône.

Il est difficile de classer Thomas dans un courant précis, car s'il est, par tradition, attaché à l'autorité de Rome, il est, par ailleurs, très ouvert aux Réformes qu'il juge indispensables à la survie de l'Eglise catholique. Par les seuls « médias »

dont il dispose, parole et écriture, il essaiera de faire passer ses convictions.

Il est doué pour la **prédication** : belle voix, forte et bien timbrée qui fort heureusement n'a pas besoin de micro pour se faire entendre des milliers de personnes rassemblées autour de lui, un sens de la mise en scène étonnant. On peut lire dans un de ses sermons sur Jésus des conseils très précis sur l'attitude à prendre, selon les cas, sur le ton à employer pour impressionner les foules. « Ici, je crie très fort... Là, je pleure. Ici, passe une corde autour de ton cou, prends ton crucifix, frappe-toi la poitrine... »

Par ces moyens un peu théâtraux, il arrivait à subjuguier des masses populaires peu cultivées.

Mais il va aussi profiter des progrès de la technique et de la possibilité de diffuser l'essentiel de ses convictions par l'**écriture**. N'oublions pas que le long conflit de la Guerre de Cent Ans se termine, qu'une ère nouvelle se prépare, que l'imprimerie fait des progrès rapides et que naît, à cette époque, l'idée de l'alphabétisation de masse. Luther avait mis le Livre au service de ses idées. Thomas prend conscience à son tour de la portée de l'écriture et aussi de l'image, l'oeil et l'esprit sont sensibles à un texte richement illustré. C'est à Toulouse, en particulier, que Thomas va trouver des imprimeurs de qualité.

Thomas parle bien, nous l'avons vu ! Ecrit-il aussi bien ? Oui, le plan de ses lettres ou de ses sermons est bien ordonné ; son style est clair, le vocabulaire simple et accessible à tous. Il n'est pour s'en convaincre, que de lire la lettre qu'il adresse de son ermitage testerin, aux étudiants de Toulouse⁽¹⁾.

Quelles idées Thomas veut-il faire passer à la faveur de ses talents d'orateur d'une part et d'écrivain de l'autre ? Avec une liberté de langage peu commune, il s'élève contre la manière de vivre de ses frères conventuels qui n'appliquent plus l'observance de la Règle de St-François. Il s'indigne contre les Dignitaires de l'Eglise et leurs abus. En 1520, Jean de Foix, deuxième du nom⁽²⁾ et archevêque de Bordeaux, eut des démêlés sérieux avec les Franciscains de la Grande Observance⁽³⁾ et fit usage de censures à leur égard. Ces événements se si-

tuent dans la période bordelaise de Thomas. On peut dire qu'il était dérangeant, ce Cordelier au langage direct, non exempt de verveur ! Il dénonce les abus, il faut supprimer la pluralité des bénéfiques, chasser les simoniaques qui trafiquent des choses saintes : reliques, indulgences. Il s'élève contre la multiplication des excommunications ; il faut dire que c'est l'occasion pour certains évêques de recevoir des cadeaux fort appréciés ! Au cours de ses nombreux déplacements, Thomas assistera à des messes où la seule lecture des excommunications, prononcées souvent pour des motifs dérisoires, sera plus longue que la messe elle-même. Très strict sur les mœurs, il condamne les jeux d'argent et particulièrement les jeux de cartes mais, et cela me paraît être un trait important de son comportement réaliste et humain à la fois, conscient du chômage qu'il risque ainsi de provoquer chez les quinze «maîtres-cartiers» de Toulouse, il les invite à imprimer des images pieuses au Saint Nom de Jésus.

En voulant ainsi rejoindre la pureté originelle de l'Eglise, Thomas se rapproche de Luther, mais il s'en éloigne en restant fidèle au Pape, ce dernier fût-il reconnu comme «pécheur public» ! Il reste le défenseur de l'orthodoxie, abordant des points importants qui le mettent en conflit avec Luther. Dans son ouvrage «Contre les hérésies de Luther», il s'attaque à Luther à propos des sacrements que celui-ci ramène à trois, le baptême, l'eucharistie et la confession, qu'il abandonnera plus tard (resteront le baptême et l'eucharistie).

Très originale et très moderne aussi, l'idée pour Thomas que l'homme doit être jugé, non seulement selon la nature du péché, mais aussi en tenant compte des circonstances dans lesquelles ce péché a été commis. Nous sommes là très proches de la conception du problème de la responsabilité, et des circonstances atténuantes qui tiennent une large place dans les jugements, à notre époque.

Le pèlerin. *Suivons maintenant Thomas Illyricus dans quelques-uns de ses nombreux voyages.*

Fidèle à la volonté de St-François qui avait établi un centre franciscain à St Jacques de Compostelle, Thomas fit deux fois le pèlerinage, la première fois avant 1515 et l'autre en 1518. Il

a dû suivre à l'aller une des voies classiques qui regroupent les pèlerins venus d'Italie ou du Sud de la France, sans doute par Montpellier, Toulouse ou une variante, mais toujours avec jonction à Pau, puis traversée des Pyrénées par le Somport. Ce qui est sûr, c'est que le retour du premier pèlerinage se fit par la mer et qu'il essuya une attaque de pirates. C'est au cours de ces trajets qui se faisaient à pied (40 à 50km par jour), avec à la rigueur une mule pour les bagages, trajets jalonnés d'hospices mais aussi de coupe-gorges, qu'il sera indigné par les tentations qui s'offrent aux pèlerins : boutiques de changeurs, marchands d'herbes médicinales et aussi d'objets hétéroclites frappés à la marque de la coquille de Saint-Jacques.

Le retour du second pèlerinage dura trois mois de Saint-Jacques à **Condom** où il prêchera dans le pré de l'hôpital, l'église du couvent ne pouvant contenir une foule de plusieurs milliers de personnes.

A **Verdun sur Garonne**, il faudra construire une chaire dans le cimetière, l'affluence étant énorme. Le sermon dura cinq heures !

A **Toulouse** (1518-1519) qui connaît une activité brillante sur le plan intellectuel avec son Université célèbre et sur le plan économique avec la production du pastel recherché des plus grandes places internationales, Thomas arrive à point. Il s'installe avec ses compagnons (on parle de trois franciscains et de deux femmes repenties) au Couvent des Cordeliers⁽⁴⁾. La foule se presse pour l'écouter et les Capitouls doivent faire apporter la chaire, place St-Georges.

Thomas fit un troisième et dernier pèlerinage, celui de Jérusalem ; aussi curieux que cela puisse paraître, aucun indice ne permet de dire qu'il soit allé à Rome qui faisait pourtant partie des pèlerinages classiques.

Jérusalem : Thomas, infatigable, décide d'aller en Terre Sainte à son retour du premier pèlerinage à Saint-Jacques. Il quitte Raguse (l'actuel Dubrovnick) le 15 mai 1515. Le pèlerinage dure un an (huit mois de voyage aller et retour et quatre mois de séjour en Terre Sainte). Une thèse de doctorat de 3ème cycle «*Thomas Illyricus, prédicateur et théologien*» qui peut être

consultée à la bibliothèque municipale d'Arcachon développe assez longuement la situation politique en Terre Sainte à cette époque. Depuis 1250, les Mameluks, esclaves du Calife de Bagdad, détiennent le pouvoir et tirent des ressources importantes des pèlerinages. Dès 1337, les Franciscains s'étaient installés à Jérusalem et jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle, ils seront les seuls religieux latins à avoir l'autorisation d'officier au Saint Sépulcre. C'est Venise qui détient le monopole de ces voyages que nous qualifierions aujourd'hui «d'organisés» ; les Juifs circulant à Jérusalem doivent porter en signe distinctif le turban jaune (il est bleu pour les chrétiens). Une option, l'option «Sinaï», entraînait le voyageur à pied vers le Sinaï par Gaza, retour par le Caire, Damiette et Venise avec escale à Rhodes. Dans le désert, comme aujourd'hui dans le désert d'Arabie Saoudite, les pèlerins pour éviter la déshydratation, devaient boire 5 litres d'eau par jour. Pour en revenir à Jérusalem, si, au moment du pèlerinage de Thomas, la ville est toujours sous domination musulmane, il s'amorce néanmoins un renouveau intellectuel et religieux sous l'impulsion d'un Juif italien, le rabbin Obadiah de Bertinore. Thomas ne l'a pas connu, puisque Obadiah est mort en 1510. Mais il se peut qu'il ait rencontré ses disciples et qu'ils aient discuté de l'incarnation de Jésus. On trouve, dans un sermon de Thomas, et s'appuyant sur les mêmes textes de l'Ancien Testament, des arguments contraires sur la Divinité de Jésus exposés sur le mode de la discussion entre lui et des hébreux.

Quelle ouverture d'esprit révèle ce texte, si l'on tient compte de l'époque si hostile au Judaïsme !

Thomas s'est donc borné, si l'on peut dire, à ces trois pèlerinages : deux voyages à St-Jacques de Compostelle, le premier avant 1515, le second en 1518 et, entre-temps, le pèlerinage en Terre-Sainte.

Le reste de sa vie (il mourra en 1528) sera consacré à la **prédication** dans le Sud-Est et le Midi de la France : Grenoble en 1516, Montauban, Condom, Nérac, Toulouse, Cahors, Villefranche-de-Rouergue. Et nous arrivons à l'épisode Bordeaux-La Teste qui couvre une courte mais significative période de sa vie, 1519-1520.

Bordeaux-La Teste (1519-1520)

Sans atteindre la notoriété de Toulouse, Bordeaux devenue terre française en 1453 se remettait de la rupture de ses liens économiques avec l'Angleterre et Louis XI lui avait redonné une grande prospérité.

A Bordeaux comme partout ailleurs, il y a conflit entre les Observants et les Conventuels jusqu'au moment où les Mineurs réformés s'installent dans le couvent franciscain de la ville qui prend le nom de Couvent de la Grande Observance, à l'angle de la rue Leyteire et de la rue Permentade.

Très vite, Thomas va déplaire aux dignitaires de Bordeaux. Signalons à ce propos que nous sommes en 1520 et que l'Archevêque Jean de Foix, fils de Jean, Captal de Buch, avait de grands démêlés avec les Franciscains de la Stricte Observance. Thomas ne va pas arranger les choses. N'annonce-t-il pas l'arrivée d'une Réforme qui, ne pouvant s'appuyer sur une Eglise corrompue, va dévier et devenir hérétique ?

C'est là que va se placer la période de la Teste où, pendant un certain temps, peut-être pour apaiser les querelles, Thomas va se retirer. Connue de tous est l'histoire des navigateurs sauvés de la tempête, de la Vierge trouvée sur la plage et la construction de la modeste chapelle en bois, dans la forêt de Bernet. Nombre d'ouvrages relatent cette période⁽⁶⁾. Dans la basilique Notre-Dame, au fond de l'abside, le premier des trois vitraux, à gauche, raconte en six médaillons la vie de Thomas ; le dernier médaillon relate un fait inexact : la mort de Thomas à Arcachon. Ce vitrail a été donné par la Maréchale de Saint-Arnaud dont les armoiries figurent au bas de la verrière.

Après la période bordelaise, Thomas va passer les huit dernières années de sa vie à **prêcher** et à **écrire**. Il retourne à Toulouse ; il prêche à Foix où son discours est si violent que le chroniqueur le qualifie de «Savonarole des Pyrénées».

Pendant un an on perd sa trace, mais on suppose qu'il se réfugie dans un couvent de la région où il va rédiger son recueil de sermons qui sera édité à Toulouse en 1521. Nous retrouvons Thomas à Marseille, puis à Menton en 1522 où il

rencontre le prince Lucien Grimaldi. A ce prince, complice du meurtre de son frère, Thomas ne craint pas de prédire une mort violente dans un bref délai. Il sera effectivement assassiné un an plus tard !

La petite troupe de Thomas est installée dans l'ermitage de Carnolès, un des plus vieux sanctuaires de la côte qui appartient à l'ordre de Saint-François depuis 1483.

En 1522, Thomas écrit aux Lyonnais et aux clercs de cette ville ; sa lettre exprime l'inquiétude et le sentiment d'impuissance de Thomas devant la pénétration des idées protestantes. Il parle des «brebis égarées», les «hérétiques» de Lyon, les Vaudois qui cherchent comme Thomas à retrouver la pureté évangélique des origines, mais qui dénoncent l'autorité de Rome.

Enfin, il faut citer trois lettres qui forment la première partie du «libellus» édité à Turin : à l'Evêque de Valence, à forte influence vaudoise, Jean de Lorraine, au Duc de Savoie qu'il incite à réformer les moeurs de l'Eglise tout en combattant «l'hérésie vaudoise» et enfin au Pape nouvellement élu, Adrien VI, d'esprit très ouvert à l'humanisme et en qui il met tous ses espoirs.

En 1527, Thomas est nommé sur la demande personnelle du Duc de Savoie, Inquisiteur Général en Savoie et Dauphiné ; il est assisté dans sa lutte contre les Vaudois par trois Franciscains.

En mai 1529, il meurt à Carnolès sur les terres d'Augustin Grimaldi, son protecteur.

En 1612, pour relancer le culte de la chapelle Notre-Dame de Carnolès qui servait d'oratoire aux Princes de Monaco, une enquête en vue de béatification est lancée. Mais l'époque est mal choisie ; la Contre-Réforme bat son plein ! Thomas qui tout en restant fidèle à Rome avait tellement dénoncé les moeurs de l'Eglise est mal placé. On lui oppose St-François de Salles qui paraît être un bien meilleur modèle de sainteté ; il a ramené à l'église catholique nombre de brebis égarées !

La thèse de M. F. Godfroy qui les étudie donne les critères de sainteté : en ce qui concerne Thomas, ni les miracles, ni

les prophéties qu'il a accomplies n'auront suffi à emporter la décision.

Etait-il un Saint ? Ce que l'on peut dire, c'est qu'il fut un personnage exceptionnel, dérangeant et pas seulement ce franciscain ermite et dévôt qui ramassa la Vierge sur la plage d'Arcachon.

Jacqueline Rousset-Nevers

NOTES

- 1) Rebsomen. *Notre-Dame d'Arcachon*. p. 24.
- 2) Il est le fils de Jean de Foix, Captal de Buch.
- 3) Ce couvent se trouvait à l'embranchement de la rue Leyteire et de la rue Permentade.
- 4) Brûlé en 1871, le couvent est actuellement remplacé par la Banque de France, il ne reste que le clocher.
- 5) Rebsomen. *Notre-Dame d'Arcachon*.

FAMILLES DU PAYS DE BUCH

Suite à notre appel dans le bulletin n° 63, rares sont les membres de la Société qui nous ont fait parvenir des renseignements, des photocopies de documents ou même des orientations de recherches. Deux familles sur les trois que nous avons sélectionnées ont donné lieu à échanges d'informations et nous avons donc retenu pour commencer notre série celle qui a «intéressé» le plus de membres : les Baleste-Baillon.

LA FAMILLE BALESTE-BAILLON

(XVII^{ème}-début XIX^{ème} siècle)

Si l'on se réfère à l'ouvrage de MM. Denis et Christophe Blanchard-Dignac, «**L'état civil du Captalat de Buch**», les Baleste-Baillon constituent une «branche bourgeoise de la famille de Baleste, issus de Gérard de Baleste de Baillon, notaire royal à La Teste dès 1615, époux de Marie de Taffard»⁽¹⁾.

De fait, les auteurs, à partir d'archives familiales, donnent la filiation suivante situant les origines des Baleste-Baillon sur quatre générations⁽²⁾ :

- I) **Arnaud de Baleste** (partage du 9 novembre 1598 devant Me Laville, notaire).
- II) **Jean de Baleste** dit Baron, notaire royal à La Teste dès 1587, teste le 26 avril 1616 devant Me Subiette, notaire royal et meurt avant le 20 octobre 1616.
- III) **Gérard (ou Guiraud) de Baleste**, notaire royal, collecteur de la paroisse de La Teste en 1628 et fabriquer de

l'église Saint-Vincent de La Teste en 1632. Décédé avant 1673, il était l'époux de Marie (de) Taffard, née à La Teste vers 1615, ensevelie dans l'église de La Teste le 10 septembre 1685⁽³⁾.

- IV) **Vincent Baleste-Baillon**, notaire royal dès 1656, fabriquer de la chapelle de Notre-Dame d'Arcachon du 31 décembre 1662 au 31 décembre 1663. Il avait épousé à La Teste vers 1658 Bertrine de Castaing.

I - UN MARIAGE ... A REFAIRE

Les registres paroissiaux de La Teste nous apprennent les malheurs de Vincent Baleste-Baillon et de son épouse. «*Le neuvième jour du mois de mars mil six cens soixante six par devant nous Jean Négarioux, prêtre docteur en théologie curé de St Vincent de La Teste, vicaire forain de monseigneur l'archevêque de Bordeaux primat d'Aquitaine se sont présentés Mre Vincent de Baleste Baillon notaire royal et Bertrine du Castaing habitans du présent lieu munis d'une dispense de consanguinité au quatrième degré émanée de Messieurs les vicaires généraux de mond. seigneur au pied d'une requête de laquelle dispense et requête s'ensuit la teneur : A Messieurs les vicaires généraux de l'archevêché de Bordeaux suppliant humblement Vincent de Baleste et Bertrine du Castaing habitans de la paroisse de La Teste disans qu'il y a environ sept à huict ans qu'ils ont contracté mariage ensemble et receu la bénédiction nuptiale du feu Me Jean Donzeau pour lors leur curé après avoir gardé toutes les cérémonies à ce requises aux publications duquel mariage il est véritable qu'il y eut quelques bruits et murmures que les supplians étoient parens sur quoy tant led. sieur curé que les supplians s'informèrent de la vérité et pour lors on demeura d'accord que lesd. supplians au pis aller ne pouvoient être parens qu'au cinquième degré. Ce qui fut cause que dans ce doute led. Sr curé ne fit aucune difficulté de les épouser, étant toujours du depuis demeuré ensemble dans cette bonne foy. Néanmoins monsieur le curé du présent soutient que lesd. supplians sont parens au quatrième degré et non au cinquième et sous ce prétexte il les persécute si fort que dimanche dernier il refusa de recevoir le suppliant à être parrin d'une créature*

quoyque led. suppliant se veuille persuader que ça été un zèle et non par aucune... animosité. Or Messieurs, les supplians vous représentent qu'ils ne sont en état de se pourvoir en Cour de Rome n'ayant les commodités nécessaires pour cela. Ce considéré, il vous plaise de vos graces vouloir dispenser lesd. supplians en tant que besoin seroit de lad. parenté et les supplians prieront Dieu pour votre prospérité et santé. Ainsi signé en l'original : Debaleste suppliant. Ayans égard à la présente requête nous ordonnons que les supplians presteront et donneront de nouveau leur consentement de mariage pardevant le curé de La Teste ou son vicaire les dispensant de l'empêchement du quatrième degré cy dessus allégué, ensemble de toute proclamation de bans et autres cérémonies en tant que besoin seroit, et ordonnons aud. curé de traiter cette affaire le plus secrètement que faire se pourra à ce qu'il n'en arrive aucun scandale, leur enjoignant d'aumoner la somme de dix livres pour salutaire pénitence aux Religieuses Ursulines de la présente ville dont on rapportera quittance de la supérieure aud. curé de La Teste. Donné à Bordeaux en congrégation le vingt sixième février mil six cens soixante six, ainsi en l'original : Fonteveil vic. gén. et ... vic. gén., par mandement de Mrs les vicaires généraux Montassier secrétaire.

Sur laquelle dispense nousd. curé soussigné avons receu le consentement du mariage qu'ont presté lesd. Vincent de Baleste Baillon et Bertine du Castaing préalablement munis du sacrement de pénitence et leur avons imparté la bénédiction nuptiale les jour mois et an que dessus. Présens à ce Jean du Mesteyraud, marchand, et Laurens de Baleste, sergent royal, signés et led. Sr Baillon avec moy non lad. du Castaing pour ne scavoit.»

Suivent quatre signatures : Négarioux, Dumesteyraud, Debaleste, Debaleste.⁽⁴⁾

De leur mariage doublement béni, Vincent Baleste-Baillon et Bertine Castaing eurent au moins deux fils qui, peu soucieux de devenir tabellions, répondirent à l'appel de la mer et furent les auteurs de deux lignées de maîtres de barque.

L'aîné, **Jean Baleste, dit «Baillon l'ainé»** (1734) ou tout simplement «l'ainé» (1738), est «le premier inscrit sur le

registre des capitaines, maîtres, patrons et pilotes de vaisseaux et autres bâtiments» compulsé par André Rebsomen⁽⁵⁾. Ce registre nous apprend que Jean Baleste était petit, gris (il est vrai qu'en 1725 il approchait les 70 ans), qu'il avait été reçu maître en 1716 et qu'il n'avait navigué qu'au cabotage. Il mourut à La Teste le 23 janvier 1728 à l'âge de 72 ans, bientôt rejoint dans le tombeau par son épouse Marie Deycard, décédée le 25 mars 1728, âgée seulement - pourrait-on dire - de 56 ans⁽⁶⁾.

De son cadet, lui aussi maître de barque et lui aussi prénommé **Jean**, nous savons qu'il épousa en 1696 Marguerite (de) Castaing qui s'éteignit à La Teste le 14 novembre 1727 à l'âge de 53 ans.

II - LA DESCENDANCE DE JEAN BAILLON L'AINÉ

Du couple Jean Baleste-Baillon l'ainé / Marie Deycard, nous connaissons avec certitude quatre enfants : Guillaume Baleste-Baillon dont nous parlerons plus loin, Marie Baleste-Baillon, née le 5 mars 1690 à La Teste, mariée le 3 juillet 1734 au marinier Jean Hontarrède et décédée le 22 décembre 1738 toujours à La Teste, enfin Pierre Baleste-Baillon mort le 3 juin 1731 à La Teste à l'âge de 30 ans.

A - Les fils

Guillaume Baleste-Baillon, systématiquement qualifié «maître de barque», naquit à La Teste le 19 septembre 1688. En premières noces, il épousa le 29 mai 1715 Marie-Anne Barranquet dont il eut au moins trois enfants :

- Jean, né le 29 juin 1715, «de taille moyenne, portant perruque», qui fit campagne sur le Jason en 1739. Le 27 juin 1741, il se maria à La Teste avec Marguerite Mouliets et le 7 août 1744, il fut reçu maître au petit cabotage. Naviguant «sans discontinuer», notamment sur l'axe La Teste-Redon, le 21 juin 1761, il fut pris par les Anglais, conduit en Angleterre et ne revint «au quartier de La Teste» que le 21 mai 1763. Veuf, il se remaria le 5 mars 1764 avec Marie Lagarde et mourut à La Teste le 18 novembre 1778.

- Michel Baleste-Baillon né le 23 mars 1719 à La Teste et décédé le 12 avril 1738.
- Une petite fille morte en bas-âge le 23 septembre 1720, vingt jours après sa mère alors âgée de 22 ans.

Guillaume Baleste-Baillon se remaria quatre ans plus tard, le 31 juillet 1724, avec Jeanne Deslix née à La Teste le 8 février 1699 qui lui donna au moins quatre enfants :

- Marie Baleste-Baillon, née le 14 juin 1725, mariée le 8 février 1755 avec le tailleur d'habits Jean Lalanne, décédée le 12 mai 1814 à La Teste.
- Marie Baleste-Baillon née le 24 août 1726, mariée le 24 février 1756 avec le capitaine de navire Jean-Baptiste Baleste-Marichon, décédée le 21 septembre 1811 à La Teste.
- Marie-Anne dite Julie Baleste-Baillon qui épousa en 1765 (contrat de mariage du 21 septembre 1765 devant Me Peyjehan) Jean Dignac dit Mouret, maître de barque⁽⁷⁾, et qui mourut, âgée de 83 ans, le 19 novembre 1819 à La Teste.
- Pierre Baleste-Baillon, né le 2 août 1737 à La Teste et décédé le 16 avril 1738.

C'est le 15 avril 1741 que Guillaume Baleste-Baillon mourut à La Teste ; quant à Jeanne Deslix, sa veuve, elle devait décéder le 2 janvier 1770.

S'agissant de **Jean Baleste-Baillon**, lui aussi maître de barque, surnommé **Chicoy**, il épousa le 30 août 1738 à La Teste, Marie Darmaillac, fille de Gérard Darmaillac et de Marguerite Podio⁽⁸⁾, née le 9 mars 1714 à La Teste. Six enfants au moins naquirent de cette union :

- Pierre Baleste-Baillon, né le 29 décembre 1739 et décédé le 4 septembre 1741
- Jean Baleste-Baillon, décédé le 8 novembre 1763 à La Teste, âgé de 23 ans
- Nicolas Baleste-Baillon, «aveugle», né le 2 mai 1742 et décédé le 1er mai 1790 à La Teste.
- Jean Baleste-Baillon, né le 27 août 1744 à La Teste, que les registres de la Marine nous présentent de taille moyenne,

aux cheveux blonds, reçu maître au petit cabotage en 1773 et qui fit campagne pour le Roi en 1767.

- Jean Baleste-Baillon qui se maria le 4 octobre 1774 à La Teste avec Catherine Merle et qui s'est «perdu sur les côtes de Bretagne en l'An VIII»
- Jean Baleste-Baillon, surnommé Jeantot, marchand qui épousa le 5 mars 1782 à La Teste de Buch Marie-Anne Lesca et qui mourut le 30 janvier 1815.

B - Les petits-fils

Les registres de la Marine nous précisent que **Jean Baleste-Baillon** et Marguerite Mouliets eurent cinq garçons, auxquels il convient d'ajouter au moins deux filles :

- François Baleste-Baillon, né le 14 Mai 1742, fit une campagne en 1763 et un grand nombre de voyages au cabotage. Il fut en effet reçu maître au petit cabotage en 1768. Le 31 janvier 1769, il épousait à La Teste Marguerite Cravey qui lui donna six enfants dont une fille prénommée Marie le 27 octobre 1770 à La Teste.

Le 19 novembre 1778, suivant commission de l'Amiral, François Baleste-Baillon fut nommé pilote lamineur au port de La Teste. Il commandait à l'époque la barque testerine «Les trois amis» et se trouva, à ce titre, impliqué dans l'affaire Marie Combes⁽⁹⁾ et accusé par le receveur Guillaume Desbiey de frauder sur le sel «chargé à Mesquer»⁽¹⁰⁾. Lorsqu'il fit naufrage en 1784, il était le capitaine du «Prince des Apôtres». On le découvre ensuite, notamment de 1789 à 1791, commandant «Le Saint-Alexandre» pour aller à Daligre, Granville, Redon, Bordeaux, Rochefort et Nantes. Il disparut «noyé près de Saint-Girons sur la barque La Sophie en fructidor an II».

- Guillaume Baleste-Baillon
- Pierre Baleste-Baillon, traiteur, qui se maria en 1773 avec Pétronille Lagarrigue et se remaria le 1er juillet 1783 à La Teste avec Marie Souleau.
- Marie Baleste-Baillon qui épousa le 21 novembre 1775 à La Teste le matelot Jean Dignac, fils du maître de pariage Gérard Dignac et de Catherine Duprat.

- Jean Baleste-Baillon né le 1^{er} mai 1757.
- Jean Baleste-Baillon, son jumeau, qui convola en justes noces en fructidor an VIII avec Marie Faures et mourut à La Teste le 21 juillet 1816.
- Marie Baleste-Baillon, née le 23 juin 1760, qui prit pour époux, le 28 mars 1778 à La Teste, le matelot Joseph Daisson, fils du marchand voiturier Jean Daisson et de Marguerite Cravey.
- Thérèse Baleste-Baillon, morte à La Teste le 15 décembre 1766 à l'âge de 5 ans.

Du mariage de **Jean Baleste-Baillon** avec Catherine Merle, fille de Pierre Merle et de Catherine Baudens, naquirent au moins cinq enfants :

- Jean Baleste-Baillon, né le 10 avril 1776 et décédé le 8 mai 1776 à La Teste.
- Jean-Baptiste Baleste-Baillon, né le 16 mai 1777, qui épousa le 2 novembre 1814 à La Teste Marie-Zéphire Dorte, fille d'Antoine et de Jeanne Dorte née le 5 mars 1792 à Labouheyre. Jean-Baptiste Baleste-Baillon était capitaine de navire.
- Jean-Baptiste Baleste-Baillon, né le 24 août 1786 à La Teste-de-Buch.
- Jeanne Baleste-Baillon, née le 19 mars 1791, mariée le 18 décembre 1820 avec le lieutenant des douanes Andréas Butzon natif de Ribe (Danemark) et décédée le 24 février 1826 à La Teste.
- Catherine Baleste-Baillon, née le 22 avril 1793, mariée le 2 juillet 1816 avec le «constructeur de navires de commerce» Pierre Bellanger et décédée le 10 novembre 1811 à La Teste.

De l'union de **Jean Baleste-Baillon «Jeantot»** avec Marie-Anne Lesca, fille de Jean Lesca, garde-côte juré de l'Amirauté de Guyenne⁽¹¹⁾ et de Marie Robert, sont issus :

- Jean Baleste-Baillon, né le 6 décembre 1784 à La Teste.
- Marie Baleste-Baillon, née le 1^{er} août 1786 à La Teste.
- Pierre Baleste-Baillon, né le 5 novembre 1788 à La Teste.

- Jean Baleste-Baillon, né le 30 mars 1792 à La Teste.
- Pierre Baleste-Baillon, maître de barque, né le 14 thermidor an II et marié le 5 février 1824 à La Teste avec Marie Bourdain, fille du négociant Jean Bourdain et de Marie Lesca.
- Marie Baleste-Baillon, née le 8 prairial an V qui épousa le 9 août 1817 à La Teste le pilote de pêche Jean Jeanon.

Jean Baleste-Baillon «Jeantot», que des actes officiels désignent aussi «Jean Baleste-Baillon jeune»⁽¹²⁾, et qui, avec son cousin Pierre, fut un des premiers Baleste-Baillon à rejoindre le «plancher des vaches», est donné en 1792 comme «boulangier», puis en 1794 comme «cultivateur» : à croire qu'il n'avait réussi ni dans le négoce ni à trouver sa voie.

C - Les arrière-petits-fils

Le naufragé **François Baleste-Baillon** eut donc cinq garçons de son mariage avec Marguerite Cravey :

- Jean Baleste-Baillon, né le 28 juillet 1769 à La Teste⁽¹³⁾
- Jean Baleste-Baillon, né le 24 juin 1773 à La Teste
- Jean-Baptiste Baleste-Baillon, marin, né le 7 février 1777, qui se maria le 4 janvier 1815 à La Teste avec Marguerite Cravey, fille de Martin Cravey et de Jeanne Moyzès, née le 21 décembre 1773 à La Teste.
- Pierre Baleste-Baillon, lui aussi marin, né le 21 août 1779, qui épousa (quelques jours après son frère) Marie Duvergé, le 10 janvier 1815 à La Teste.
- Jean Baleste-Baillon, né le 21 juillet 1785 et décédé le 13 octobre 1791 à La Teste.

De son remariage avec Marie Souleau, le traiteur **Pierre Baleste-Baillon** eut pour sa part cinq enfants :

- Jean Baleste-Baillon, né le 17 avril 1784 à La Teste,
- Jean-Baptiste Baleste-Baillon, né le 21 mars 1785 à La Teste,
- Marie Baleste-Baillon, née le 18 mai 1786 à La Teste
- Joseph Baleste-Baillon, né le 11 janvier 1789 à La Teste,

- Jean Baleste-Baillon, né le 1er août 1790 à La Teste.

Quant aux autres couples, ils restent à étudier.

III - LA DESCENDANCE DE JEAN BALESTE-BAILLON JEUNE

Comme pour son aîné, nous avons pu attribuer avec certitude quatre enfants à Jean Baleste-Baillon, époux de Marguerite (de) Castaing, dont deux filles prénommées Marie : l'une mariée le 3 juillet 1734 à La Teste avec le cordier Jean Jollin et décédée le 26 juillet 1759 à La Teste à l'âge de 58 ans, l'autre née le 15 mars 1714, mariée le 3 mars 1753 avec le marchand drapier Jean Baleste-Jolicoeur et décédée le 4 janvier 1758 à La Teste.

A - Les fils

Quant aux deux fils, il s'agit de :

- **Pierre Baleste-Baillon, dit Gachon**, marié le 27 février 1734 à La Teste avec Jeanne Caupos, fille de Guy (de) Caupos et de Marie Boisset. Grand, portant perruque, le fils aîné de Jean Baleste-Baillon et de Marguerite Castaing fut reçu maître au petit cabotage le 11 août 1736 et navigua jusqu'en 1759, après avoir effectué une campagne sur le vaisseau du Roi «Le Héros» en 1737. Il aurait appris «le métier de chirurgien». Jeanne (de) Caupos lui donna «deux enfants mâles» et quatre filles prénommées inévitablement Marie : la première née le 24 novembre 1738, la deuxième née le 24 février 1741 et décédée le 5 mars 1741, la troisième née le 17 février 1744, mariée le 7 mai 1772 avec le négociant Gérard Darmailhac, la quatrième mariée le 17 mai 1774 avec le marchand Jean Bellanger et décédée à l'âge de 45 ans le 30 brumaire an IX à La Teste.
- **Jean Baleste-Baillon**, décédé à La Teste le 17 mai 1775 à l'âge de 64 ans.

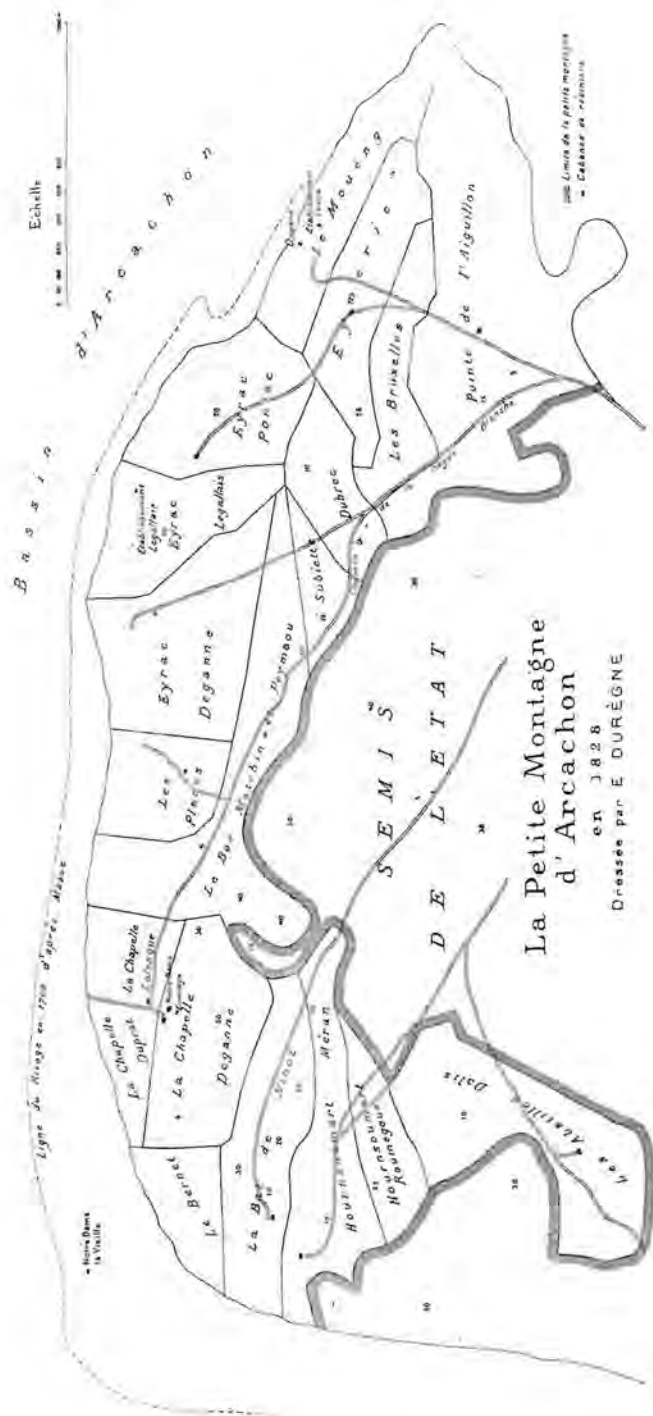
B - Les petits-fils

Ce sont donc les «deux enfants mâles» de Gachon :

- **Jean Baleste-Baillon jeune**, maître de barque, de taille moyenne et aux cheveux châains, qui fut reçu maître pour le petit cabotage le 22 mai 1759 et mourut «noyé sur la passe en revenant de Bretagne en février 1763».
 - **Jean Baleste-Baillon**, chirurgien, né le 30 mars 1742 à La Teste, qui épousa le 24 octobre 1772 à La Teste Marie-Anne Daisson, fille de Martin Daisson et de Marie Baleste-Marichon.
- Le chirurgien Jean Baleste-Baillon n'eut que des filles :
- Marie Baleste-Baillon, née le 13 janvier 1773 et décédée le lendemain,
 - Marie Baleste-Baillon, née le 8 août 1775, mariée le 6 frimaire an V à La Teste avec le préposé des douanes Jean Daisson,
 - Marie-Anne Baleste-Baillon, née le 19 septembre 1777, mariée le 29 prairial an IX à La Teste avec Léonard Nouaux, marchand poissonnier bientôt reconverti dans les douanes où il accéda au grade de lieutenant, et décédée le 29 octobre 1815,
 - Marie-Honorine Baleste-Baillon, née le 17 octobre 1780, mariée en l'an IX (le contrat de mariage fut passé le 29 pluviôse à Biscarrosse devant Me Gazailhan) avec le propriétaire Pierre Dalis, et décédée le 29 thermidor an XII.

Le 13 décembre 1828, devant Me Soulié notaire à La Teste, les enfants et petits-enfants survivants procédèrent «au partage des successions de Jean Baleste-Baillon et de Marie-Anne Daisson, leurs père et mère, grand-père et grand-mère» qui se composaient :

- «1) de cinq pièces de pins donnant résine appelées *Labat des Ninots, Hourns-oumard, les abatilles, Mouleau et Dulet*, les quatre premières situées dans la petite forêt d'Arcachon non sujettes aux droits d'usage et la cinquième située dans la grande forêt et sujette à usage,
- 2) une maison située aux Cassis avec ses dépendances,



- 3) autre maison, au levant de la précédente communiquant ensemble par une chambre au premier,
- 4) autre maison située au quartier de Nouaux, avec ses appartenances et dépendances,
- 5) autre maison située à la place Laby avec une forge, un magasin, chais et deux petits jardins,
- 6) une pièce de vigne appelée de la Plante,
- 7) une pièce de terre appelée des Caydôts,
- 8) une autre pièce de terre en labour située à la Gouarde,
- 9) autre terre labourable située à la craste d'arriet,
- 10) une prairie au quartier de Coudou,
- 11) et enfin un jauga au Cap Lande».

Quatre lots furent déterminés : les premier et deuxième furent attribués à Jean-Baptiste et Marie-Eulalie Dalis, «en toute propriété et usufruit» (frère et soeur, ils étaient les enfants de Marie-Honorine Baleste-Baillon et Pierre Dalis), le troisième revint à Marie Baleste-Baillon, veuve de Jean Daison, et le quatrième appartient désormais à Jean, Léonard et Marie Nouaux, frères et soeur, enfants de Marie-Anne Baleste-Baillon et de Léonard Nouaux.

C'est à la suite de ce partage que la parcelle des abatilles, octroyée avec la parcelle Mouleau aux héritiers Dalis, prit le nom «Les abatilles Dalis» : en 1828, ces deux pièces de pins, d'un moins grand rapport que celles de Labat des Ninots et «Hours-oumard», étaient «susceptibles d'augmentation en revenu attendu qu'il s'y trouv(ait) beaucoup de jeunes pins qui y croiss(aient)».

Le «partage Baillon»⁽¹⁴⁾ de décembre 1828 prouve aussi, contrairement à ce qu'indique la carte dressée par E. Durégné⁽¹⁵⁾, qu'il n'existait qu'une seule parcelle Hourn soumart, propriété avec la pièce Labat des Ninots des héritiers Nouaux. La scission en «Hourn soumart Méran» et «Hourn soumart Roumégoux» fut de toute évidence bien plus tardive ; quant à l'appellation «Méran», elle ne put intervenir qu'après 1848, puisque le receveur de l'enregistrement et des domaines Pierre-Louis Chéry Méran n'épousa Marie-Ermance Peyjehan que le 2 mai 1848, abandonnant ainsi son Vitrezaïs natal pour le Pays de Buch.

Ainsi, dès le début du XIX^{ème} siècle, la branche cadette des Baleste-Baillon était-elle éteinte. Mais, selon toute vraisemblance, c'est le souvenir de cette lignée que perpétue à Arcachon la rue «Baleste-Baillon».

Michel Boyé,
grâce aux contributions de MM. Denis Blanchard-Dignac,
Jacques Clémens, le docteur Lehimas et Jacques Plantey.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1) Denis et Christophe Blanchard-Dignac, «*Etat civil du Caplat de Buch*», 1974, p. 18
- 2) Tableau communiqué par M. Denis Blanchard-Dignac (ascendance de Marie-Julie Baleste-Baillon)
- 3) Ibid. et état civil de La Teste-de-Buch
- 4) Etat civil de La Teste-de-Buch : registres paroissiaux
- 5) Notes communiquées par M. le docteur Lehimas et Bibliothèque Municipale d'Arcachon (Fonds Rebsomen). Les registres de la Marine se trouvent actuellement à Rochefort.
- 6) Etat civil de La Teste-de-Buch. Jean Baleste-Baillon l'aîné est porté sur les registres de la Marine : «1726 : de retour en mai, 1727 : présent, 1728 : mort»
- 7) Les Dignac feront l'objet de la prochaine étude
- 8) L'acte de mariage porte par erreur pour nom de l'épouse : Marguerite Poudio qui est en fait le nom de la mère de l'épouse.
- 9) Voir Michel Boyé, «*L'affaire Marie Combes*», bulletins de la S.H.A.A. n° 37 à 39
- 10) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 78 (Mémoire de Guillaume Desbiey adressé au contrôleur général des Finances)
- 11) Voir «Textes et Documents» dans le bulletin de la S.H.A.A. n° 52
- 12) Notamment son contrat de mariage devant Me Peyjehan (23 février 1782), document communiqué par M. le docteur Lehimas.
- 13) Le 26 mars 1784, un service fut célébré en l'église Saint-Vincent de La Teste pour François et Jean Baleste et Jean fils de François «sortis du Bassin le 26^{ème} janvier et dont jusqu'à ce jour on n'a aucune nouvelle». Deux jours plus tard, La Teste recevait «des nouvelles desdits d'Angleterre» (registres paroissiaux de La Teste).
- 14) Document communiqué par M. Jacques Clémens
- 15) Document communiqué par M. Jacques Plantey.

LE JOURNAL D'UN GARDE-CHAMPETRE au tournant des «Années folles»

Conservé précieusement par notre ami François Sanz, qui le découvrit dans une décharge, ce registre porte encore l'étiquette de fabrication du papetier qui le fournit à l'Administration municipale en 1923 : «marchandise 651, Pôt in-folio, six mains», dans l'ordre la spécificité, le format, le volume. Il comprenait donc à l'origine cent cinquante feuilles de 31x20,5 cm soit trois cents pages numérotées pour interdire une mutilation sacrilège. Rayées verticalement sur les marges - sept colonnes et trois décimales deux fois (recettes et dépenses) - ces pages étaient probablement destinées à quelque financier local.

Quelle autorité l'attribua au garde champêtre Beuzon ? Sans se soucier des bandes comptables, notre homme utilisa les lignes horizontales espacées de huit millimètres, trente deux lignes dans chaque page, pour rédiger les communiqués quotidiens qu'il étoffait, le cas échéant, avec les événements fortuits survenus pendant son service.

Une toile noire empesée, délavée par le temps, habille le registre. La promiscuité des archives reléguées avec lui dans un placard obscur et l'humidité de la décharge salvatrice n'ont pas décollé le rectangle rouge de dix centimètres sur sept, pigmenté par le grain serré de la toile. Un double trait d'un jaune sale encadre le rectangle au centre duquel on discerne les lettres capitales, qui furent dorées autrefois, du mot JOURNAL.

Ainsi, au fil des jours, entre le 6 juin 1923 et le 31 décem-

bre 1926, se succèdent des relations d'un seul tenant, plus ou moins longues, que couronne, bien en valeur sur une ligne, la date : «SERVICE DU ...». Chaque soir, à l'issue du compte rendu, il écrit - avec quelque plaisir, on l'imagine - «Rien à signaler», ou si l'on a été un peu long, «Rien de plus à signaler» ou encore «Rien d'autre à signaler». Mais la satisfaction du service accompli s'exprime dans la signature quotidienne qui s'agrémente d'un paraphe élégant, une signature bien enlevée dont l'arabesque faisait sans doute crisser bien agréablement la plume sergent-major de l'époque.

L'écriture est assez régulière, pleins et déliés marqués, malgré l'absence d'un interligne qui eût facilité l'exercice. On ne relève pas une rature, on ne trouve pas une tache dans les deux-cent-vingt pages écrites du registre. Il faut dire cependant que le garde champêtre n'aurait pas de difficulté pour intégrer les simplifications orthographiques prônées par certaines autorités contemporaines et même il faut ajouter qu'il pratiquait assez souvent une écriture phonétique, des accords analogiques assez pittoresques mais qui ne gênaient en rien la compréhension du récit.

Combien de registres de cet ordre ont pu disparaître parce que, peu glorieux, ils étaient voués à la vie grise de tous les jours ? Emanés d'agents subalternes aux responsabilités souvent mal définies, dont le pouvoir de décision contrôlé par l'autorité supérieure souffrait, déjà, des contestations de la base, on les rencontre rarement dans les Archives. Et pourtant !

LE SERVICE

Le journal du garde champêtre nous permet d'entrevoir ce que pouvait être la vie des personnes et des familles à La Teste au lendemain de la «Grande Guerre de 1914-1918». Replacés dans le contexte de l'évolution des conditions de l'existence, des mentalités, les incidents apparemment banals prennent un relief suggestif.

Chargé de veiller à l'application des règlements de police, l'agent municipal parcourait les rues et les chemins de la petite ville et fréquentait les lieux publics. Sa silhouette familière à tous ses concitoyens devenait un fantôme bien recon-

naissable dans la pénombre⁽¹⁾ vespérale. Il faisait partie du paysage.

Le plus souvent, le temps du service passait sans qu'un incident notable se produisît. Par exemple :

«**Service du 24 juin 1923** (un dimanche). Fait plusieurs rondes au marché et en ville. Le soir de 8 heures 1/2 à minuit 1/2 au Cinéma de la Salle Franklin. Rien à signaler. Beuzon».

Compte rendu plus succinct encore lorsqu'il s'agit d'un jour ordinaire... et qu'on est pressé :

«**Service du 9 juillet 1923** (un lundi). Fait plusieurs rondes en ville et dans les quartiers. Rien à signaler. Beuzon»

On remarque que les itinéraires suivis (sauf exception) ne sont pas mentionnés par le garde, ce qui laisserait supposer quelque initiative quand il s'éloigne du Commissariat pour parcourir les rues où somme toute il passe la plus grande part de son temps de service. Les gardes de nuit, particulièrement la surveillance des cinémas, qui s'ajoutent au service quotidien normal (sept heures à midi, treize heures trente à dix huit heures trois quarts) sont compensées par des après-midi de repos. Dix heures un quart en moyenne par jour donc, parfois davantage, tous les jours de la semaine. Un congé annuel de dix jours !

IVRESSE Mais le compte rendu s'étoffe pour signaler un fait divers : Service du 13 juin 1923 (un mercredi). Fait plusieurs rondes en ville et dans les quartiers. Ce jour à 11 heures du matin, étant de ronde en ville, avons constaté rue du Port qu'un individu étranger à la localité titubait en marchant et que s'étant arrêté devant une entreprise de maçonnerie apostrophait les ouvriers. Nous nous sommes approché et avons invité ledit individu à nous suivre au Commissariat. Etant pris de boisson, pouvant provoquer des scandales, nous l'avons déposé (sic) à la geôle pour y recouvrir (sic) la raison. Fouillé, il n'a été trouvé possesseur d'aucun objet suspect. Sur son livret d'inscrit maritime nous avons relevé son identité comme suit. Le C... Yves né le 3 janvier 1879 à Trégune, Finistère... célibataire, marin à Arcachon. Embarqué sur la «Jeanne». Il a été prévenu à sa sortie que procès verbal serait dressé contre lui pour ivresse publique. Rien à signaler. Beuzon».

Ivre un mercredi à onze heures du matin ! Le marin «étranger» d'Arcachon connut donc la prison de La Teste. Cette péripétie nous donne la mesure de ce monde villageois où tous se connaissent, se reconnaissent, alors que le temps passe lentement et, surtout, que cinq ans après l'armistice les oisifs sont rares.

MENDIANT Il ne fait pas bon vivre marginalement.

«**Service du 27 juin 1923** (un mercredi). Fait plusieurs rondes en ville et dans les quartiers. Ce jour à 5h30 du soir, étant de ronde en ville, nous avons constaté rue du Général Chanzy qu'un homme qui nous paraissait suspect et qui avait l'air d'un vagabond allait de porte en porte et mendiait, nous avons vu cet individu qui était à la porte de Mr D... et que celui-ci lui donnait 0F5 centimes (sic), nous avons invité ledit individu à partir et ne plus mendier. Il nous a fait pour réponse : je ne fais pas de mal, je suis pauvre et vous n'êtes pas millionnaire, autrement vous ne feriez pas le métier que vous faites, vous êtes un pauvre comme moi et vous venez emm... tout le monde et les malheureux qui sont plus honnêtes que vous. Nous l'avons conduit au Commissariat et n'avait qu'un extrait de naissance au nom de M... Joseph, né à la Tourelle le 7 janvier 1851. Nous avons déposé ce dernier à la geôle et nous lui avons dressé procès-verbal. Rien de plus à signaler. Beuzon».

La mendicité, on le voit, était interdite bien qu'on enseignât la charité dans les écoles. Le mendiant septuagénaire fait appel instinctivement au bon cœur de l'agent municipal et tente même d'établir la similitude des situations sociales : «je suis pauvre et vous n'êtes pas millionnaire». Mais l'autre l'invitant toujours à décamper, il franchit les limites de l'innocence pour dire son aversion pour la police - «le métier que vous faites» (!) - et passant sans transition aux grossièretés, il en arrive à douter de l'honnêteté de son interlocuteur ! Le bon Mr D... ne fut pas poursuivi certes, mais comment ce mendiant parvint-il à payer l'amende à raison - hypothèse la plus optimiste - d'une obole d'un sou par porte charitable ?

RENTIER Le 5 août 1926, trois ans plus tard, le garde ren-

contrait une personne qu'il n'était pas question de «déposer à la geôle».

«**Service du 5 août 1926** (un jeudi). De 8h1/4 à 12 heures et de 2h à 5 1/2 du soir, fait des rondes au marché et en ville. A 4h 1/2 du soir nous avons été prévenus par Mr C.... demeurant à Paris, 8 avenue du Parc Monsouri (sic) que C.... avait perdu son portefeuille dans lequel se trouvait 100 F environ, des papiers d'identité, des coupons pour 300 à 400 F, deux cartes du Casino de Nice, deux du Casino de Waterloo (sic). Il se trouve dans le portefeuille deux billets de chemin de fer de La Teste à La Motte Montravel Dordogne et un billet de chemin (je dis) un billet de Bagage. Monsieur C.... demeure à Paris jusqu'au 15 septembre et part pour Nice, villa C.... avenue Lorenzi. Cette perte a eu lieu le 5 août de la gare chez Mr Dubrous route de Bordeaux et de chez Dubrous à la gare (à) 11h du matin ou à 1h 3/4 du soir. Rien plus à signaler. Beuzon».

Sans cette perte malencontreuse ce personnage n'eût jamais figuré dans le journal du garde champêtre. Probablement intimidé par l'importance de la perte, il ne pénétra pas l'identité de son interlocuteur comme il avait coutume de faire. Mais la déclaration est riche de renseignements.

Nous voici donc en présence d'un estivant de qualité, un rentier dont le séjour saisonnier se termine. Pied-à-terre périgourdin, résidence parisienne, villa niçoise, des séjours qui alternent le repos et la vie mondaine se succèdent au cours de l'an. Argent, coupons, cartes de casino en poche, il s'apprête à vivre des saisons qui composent depuis longtemps le train de vie de la famille. Le couple passera l'hiver sur la Côte d'Azur. Cette catégorie de gens, à l'époque, se fait de plus en plus rare !

Au lendemain de la Grande Guerre, la Nation, victorieuse mais très endettée, connaissait une inflation monétaire que l'Etat, contraint d'utiliser la planche à billets de la Banque de France, ne parvenait pas à juguler. La crise financière - indépendamment de l'évolution économique - posait aux gouvernements successifs des problèmes considérables. Le franc était malade et sa dépréciation (entre 1923 et 1926 la livre anglaise passe de 90F à 240F) évoluait plus vite que la production, stimulée pourtant par la reconstruction des régions sinistrées. Jusqu'en 1926, les prix montèrent⁽²⁾ continuellement (les prix

de gros doublèrent). Si l'on excepte les «nouveaux riches» que l'impôt sur les bénéfices de guerre avait peu sollicités, beaucoup de rentiers qui vivaient autrefois comme Mr C.... furent ruinés et contraints de «plonger dans le salariat», c'est-à-dire d'exercer une profession. L'inflation galopait plus vite que les salaires et les traitements. Et pour les gagne-petits, ouvriers, retraités, vieillards... etc, la période était difficile.

L'accomplissement de ses fonctions municipales plaçait le garde au contact quotidien de ces réalités. S'il verbalise le vagabond qui l'injurie, il ne manque pas d'accueillir les itinérants démunis, des gens que l'on aimerait connaître davantage.

«**Service du 25 janvier 1924** (un vendredi)... à 7h du soir s'est présenté au Commissariat le nommé D... Auguste qui a demandé à coucher et a été mis à la geôle pour passer la nuit....»

«**Service du 26 septembre 1924** (un vendredi)... vu et donné asile la nuit du 26 à la nommée Mlle C.... Joséphine... venant de Bordeaux 59 rue Beau Fleury et allant à Arcachon.» Du 26 septembre au 2 octobre cette demoiselle de cinquante six ans qui va et vient entre Arcachon et La Teste passera quatre nuits dans la prison.

Ainsi en ces temps durs, en l'absence d'une infrastructure d'accueil, la prison devient un asile que les infortunés fréquentent ne serait-ce que pour échapper aux rigueurs du règlement municipal.... et de la mauvaise saison.

ORPHELINS Mais les enfants, lorsqu'ils sont tout seuls dans cette vie, quittent la communauté sous la conduite du garde champêtre auquel incombe alors une triste mission.

«**Service du 14 août 1924** (un jeudi). Parti ce jour à 7 heures du matin pour conduire à l'Assistance publique à Bordeaux la petite D... du Lapin Blanc. Rentré à 4 heures du soir après avoir remis à Mr l'Inspecteur des enfants assistés la petite D... Rien à signaler. Beuzon».

«**Service du 25 novembre 1926** (un jeudi). Parti à 7 heures du matin à Bordeaux pour conduire à Mr l'Inspecteur de l'Assistance les enfants L..., Pierrette, Jean, Odette et Fernand.

Rentré à 4 heures du soir. Rien à signaler. Beuzon».

LA RUE

Les limites de la commune deviennent des frontières, on le sait, lorsqu'il s'agit d'obtempérer aux formalités des octrois. Depuis des siècles sur ce territoire, les liens qui attachent les gens à la terre natale au sens paroissial du terme demeurent. Même au lendemain du premier conflit mondial, alors que non loin des mairies les monuments aux morts s'édifient, plaques de marbre et longues listes de noms de ceux qui ne sont plus, les populations sédentaires des petites villes et des campagnes ressentent plus profondément cette appartenance. L'esprit de clocher est plus fort que jamais et le fonctionnaire municipal tient un relevé fidèle des allées et venues des forains dans la commune.

AMBULANTS Il y a tout d'abord les artisans de la rue qui viennent périodiquement. Ainsi le 7 juin 1923 (un jeudi) le garde signale «au passage les vanniers R... et sa famille ainsi que les rétameurs R... Alfred et sa femme».

Il y a les marchands ambulants, nationaux étrangers qui arrivent de Bordeaux et proposent une camelote qui provient souvent de leur pays. Ceux-là doivent montrer patte blanche et leur titre de séjour «le carnet» est soigneusement répertorié dans le Journal. Des matricules en somme !

«**Service du 24 juillet 1923** (un mardi). Fait plusieurs rondes... Vu au passage à La Teste à 9 h du matin le nommé R... Gaëtan, marchand de tissus, venant de Bordeaux, Carnet n° 37355 de Bordeaux...».

«**Service du 23 août 1923** (un jeudi). Fait diverses rondes... Vu au passage à La Teste à 3 h du soir le sieur M... Raffele, marchand ambulant, né en Italie le 15 mai 1890, Carnet n° 34473 de l'Isère...».

Des marchands d'étoffes nombreux, la plupart Italiens venant de Bordeaux, P... Vincenzo, N... Genaro, A... Leugi, Buanacore, et autres, le raccomodeur de parapluies I... An-

toine, tous se présentent au commissariat pour être dûment enregistrés.

NOMADES Mais plus nombreux encore sont les nomades dont les familles se déplacent au complet de village en village, pointés à l'arrivée et au départ. Le 21 novembre 1924, par exemple (un vendredi) les W... Louis, Louise, Angèle, les W..., les H... Louis et Nicolas, les S... arrivent venant du Teich et repartent le soir même pour Gujan. On pressent une certaine sympathie (une crainte peut-être) pour ces voyageurs aux noms étranges (souvent originaires des pays de l'Europe centrale) qui viennent et repartent, sans cesse cheminant, cherchant on ne sait quoi, fidèles à l'image qu'en donnent les livres de lecture des enfants. Ils sont connus dans toutes les communes du pays.

FORAINS L'été, propice aux gens du voyage, anime les places et dispense des joies saines et bon marché. Le Circus, «directeur L... Rodolphe Jules et sa famille», venant de Gujan, s'installe le 26 août 1925 (un mercredi), joue le 27 et repart. Quelques jours plus tard, le 8 septembre (un mardi) une famille d'acrobates, les L..., arrive de Mestras. Le 24 septembre l'Européen Circus arrive d'Audenge et part le lendemain pour Cazaux. A l'échelle d'une famille (la plupart du temps du type patriarcal) ces troupes qui comportent des dresseurs, des gymnastes, des comiques, tous formés sur le tas par les anciens, proposent des spectacles qui remontent du fond des siècles.

LA RUE Dans une large mesure à l'époque la rue demeure, avec les espaces de plein air, le champ des activités où les gens se rencontrent, où les habitudes se perpétuent. Souvent mal carrossables, les voies vicinales irriguent des quartiers contigus et cependant très individualisés. Le Caplande est une fin de terres d'où sort entre les bosquets la route de Cazaux et la périphérie qui se déploie sur les champs et les prairies reste rurale. Entre le Lapin blanc et l'Aiguillon, un no man's land que traverse la route d'Arcachon. Flanquée de tamaris (les tamarins), elle coupe les prés salés de la plaine encore maré-

cageuse qui porte la levée du chemin de fer⁽³⁾.

Les vieilles places rebaptisées par la Troisième République, Jean Hameau, Thiers, Gambetta et les artères qui les relie, XIV Juillet, Victor Hugo, desservant la Mairie, l'Eglise et les salles de réunion et de spectacle, Franklin, Apollo, Renaissance, constituent, avec la rue des Landes et la rue du Port, le noyau urbain de La Teste.

Ce vaste territoire est le domaine des investigations du garde municipal, garant de la tranquillité publique et chargé à cette fin de faire respecter les règles de la vie communale. Et les contrevenants ne manquent pas !

Le 29 septembre 1924 (un samedi), il constate «qu'un groupe de volailles canards et poules, appartenant à Mr Edouard R... était en divagation sur la place du Caplande» malgré des observations antérieures. Il est 9 h du matin. Il dresse contravention à ce récidiviste. Deux heures plus tard, revenant sur la place que la volaille vient de quitter, il voit «que Mr L... charpentier avait deux piles de bois de construction qui gêne la circulation des voitures». Et le charpentier qu'il interpelle lui répond : «Nous payons assez d'imposition, nous pouvons nous servir de la place qui ne fait rien...». Contravention est dressée sur le champ au contestataire.

Trois mois plus tard, les mêmes récidivent. Rue des Alliés, «un groupe de trente poules et canards» (qu'il connaît bien) s'empare de la voie publique... et la procédure recommence.

Mais nous remarquerons sans malignité que dans la rue la plupart des interpellations concernent des personnes du sexe féminin. Il est vrai qu'il s'agit souvent de la propreté des «devants de portes», besognes que l'on réservait aux femmes à l'époque et des commerces «à la chine». Les femmes, on s'en doute, ne sont pas plus disciplinées que les hommes !

«Service du 12 février 1924 (un mardi)... «passant par la rue de Strasbourg, nous avons constaté qu'une femme jetait sur la voie publique un grand plat d'eau sale. Nous nous sommes approché de cette femme et nous lui avons fait remarquer qu'il était défendu de jeter des eaux sales sur la voie publique et les caniveaux. Cette femme nous a répondu : «Je ne puis pas la boire, je continuerai...». Indigné, sans tenir compte de

son grand âge, il dresse contravention à la Veuve S..., âgée de quatre-vingt-un ans. La semaine suivante, il tombe malade et interrompt son service le 18 (un lundi). Il reprendra quinze jours plus tard, le lundi 3 mars 1924. La grippe sans doute ou peut-être le découragement.

Les marchandes de coquillages ou de poissons qui proposent à l'occasion la pêche de leurs époux ou de leurs proches, dans la rue, en infraction à l'arrêté municipal du 23 juin 1917 sont nombreuses. C'est une véritable partie de cache-cache qui se déroule alors, mais il n'est pas facile de tromper le garde champêtre⁽⁴⁾.

«**Service du 27 août 1926.** (un vendredi)... à 10 h 40 «pendant les heures de marché», il rencontre Isabelle S... qui «conduisait une petite charrette à bras dans laquelle il y avait une forte quantité de poissons dénommés coustuts (sic) et des balances et des femmes par côté de la voiture et qui faisaient peser du poisson». L'homme s'approche, énonce l'article de l'arrêté, et la partie s'engage. «Je le sais, mais je ne vends pas du poisson, je vais chez moi...». Balance en main, ses clientes serrant les coustuts pliés dans du papier journal, elle nie, soutenue par les autres. Elle nie l'évidence ! Procès verbal.

QUERELLES Il y a plus périlleux certes. Ainsi le 29 août 1923, prévenu «que la femme du sieur B... venait d'être frappée par le sieur D..., il se précipite rue Victor Hugo où se déroule une bataille rangée. Malgré tous ses efforts, il ne parvient pas à maîtriser la protagoniste, la femme du sieur D... que le premier adjoint présent sur les lieux lui a désignée. Toute la famille D... s'est précipitée sur leur mère». Il doit battre en retraite si dépité qu'il date son service du 19 août !

La rue, on le voit, est vivante et tracassière. Querelles de voisinage, dénonciations, déplacements suivis de constats. Des chiens errants sans collier, en maraude, volailles égorgées, coupables pris au piège dans le silence de la nuit, enquêtes... Une fois par an, pendant une semaine entière, plus parfois, le garde champêtre procède au recensement des chiens. Car les propriétaires doivent payer une taxe canine. Alors le collier disparaît et la difficulté est de saisir l'instant où l'animal et le

maître sont ensemble car personne ne reconnaît la bête. La période consacrée à ce recensement n'est pas fixe et reste secrète jusqu'au premier jour, mais l'effet de surprise ne dure guère. La complicité des voisins, souvent solidaires pour la circonstance, est gênante.

L'ivresse sur la voie publique, on l'a vu, s'accompagne souvent de tapage et provoque des attroupements. Généralement, l'ivrogne qui n'oppose pas de résistance est conduit au «violon» (sic) sans tambour ni trompette. Mais certains contrevenants, en particulier les récidivistes, posent parfois de gros problèmes. Que faire lorsque le dénommé Maurice D..., employé à la «Villa Georgette» (il s'agit de la maison close) vient vous provoquer théâtralement sur la place de la Mairie à 10 h et demie du matin et devant votre refus lance une diatribe virulente contre la Maréchaussée, suivie avec intérêt par l'assistance réjouie : «Toi et tous les agents vous êtes tous des fénéants» ! On rend compte à M. le Commissaire qui poursuivra l'insolent.

LA LOI Ce supérieur qui n'apparaît que deux ou trois fois dans le registre accompagne l'agent dans des rondes moins ordinaires. Le 4 juillet 1925 (un samedi), les deux hommes parcourent les quartiers de minuit à une heure et demie pour «la fermeture des cafés». Le commissaire dresse procès verbal dans le Caplande à un tenancier, le sieur Ulysse L... pour fermeture tardive. Le 22 octobre suivant (un jeudi), de 7 h à 12 h et le soir de 2 h à 8 h et demie, ils sont «occupés aux prélèvements de lait et de vin». On ne doit pas ajouter de l'eau à ces produits usuels dans les cartons et les barriques. On pourra penser cette fois encore que l'effet de surprise n'a pas joué. Au reste ce jour-là, l'alcoomètre et le pèse-lait ne condamneront personne⁽⁵⁾.

LES CHARRETTES La rue est bien vivante sans doute mais le temps coule lentement à la vitesse des gens qui vont à pied, au rythme du travail encore artisanal pour la plupart des corps de métier. Des ateliers sortent des bruits et des odeurs que le passant identifie d'emblée, charpentiers, menuisiers, ébé-

nistes, forgerons, maréchaux ferrants, grand ouverts, installés souvent dans les cours, les impasses... Au-delà de la gare où les machines lâchent ponctuellement leurs nuages de fumée et crachent la vapeur, les charrettes à bras, les charrettes attelées, ânes, mules, chevaux, accomplissent l'essentiel des charrois dans la commune. Dans les manuels scolaires, l'attelage emballé qu'un homme courageux parvient à maîtriser figure en bonne place dans le chapitre des lectures édifiantes. Les charrettes et les charretiers ne sauraient échapper à la vigilance du garde champêtre.

Depuis 1857, on le sait, une frontière rectiligne tracée à l'américaine avait amputé le territoire de La Teste. Elle passait entre le Lapin blanc et l'Arrègue blanche et sur cette zone frontalière, des querelles ne manquaient pas d'éclater, séparant des natifs issus pourtant de la même souche ! Ainsi, l'espace arcachonnais étant exigü, les tombereaux des entreprises déversaient souvent leurs détritüs et les bourriers au-delà de la ligne dans les terres basses du Lapin blanc.

Le nombre des contraventions distribuées en ces lieux montre l'importance de l'affaire. Elle mobilise le garde qui, nanti de l'arrêté municipal du 9 juillet 1901 (article 2), passe des après-midi à l'affût dans le coin. L'année 1924 marque le paroxysme du conflit. Les procès verbaux pleuvent sur les ouvriers de l'Entreprise de «MMrs D. et L. d'Arcachon» qui, à chaque voyage, «ont chacun un procès verbal pour faire un dépôt de bourriers sur un lieu défendu». Les récidivistes ne semblent pas tellement touchés par cette sévérité puisque le 5 novembre, ils déversent devant le garde le contenu de tombereaux «dans un terrain compris entre la route départementale et la voie ferrée». Et «les dix sus nommés» repartent sans sourciller vers d'autres charrois. Et voilà que des particuliers les imitent !

Le règlement était formel : le conducteur d'un attelage devait obligatoirement «mettre la chaîne de sûreté ou chaîne d'enrayage» pour bloquer les roues lorsqu'il stationnait sur la voie publique. On devait marcher à la hauteur de son attelage quand on ne tenait pas les rênes ou les guides. Les boulangers, les laitiers, en tournée quotidienne, les commerçants hebdomadaires, bouchers, charcutiers, blanchisseuses, régu-

lièrement patentés, chiffonniers, brocanteurs, les commissionnaires, les muletiers et autres transporteurs se croisaient donc au pas de leurs bêtes, lançant régulièrement leurs appels ponctués par le bruit des sabots. Car la traction animale en ces années 1924-1926 était le moyen de transport le plus courant.

Là encore, si l'on excepte «un étranger», D... Jean, de Sanguinet, venu «avec deux charrettes attachées l'une à l'autre», on constate que les contrevenants sont des récidivistes qui se moquent parfaitement du paragraphe 3 de l'article 475 du code pénal. Le marchand de pommes de terre E... Justin, de la rue du Port, souvent pris en délit, déclare un beau jour : «... et puis vous pouvez me faire un procès verbal je m'en f..., je me débrouillerai de ce fait». Ces propos ne découragent pas le garde qui poursuit sans désespérer ceux qui circulent la nuit «sans lanterne ni plaque». Le 22 décembre, deux jours avant la Noël 1924, il attend longuement Marcelle S... de Bordes, jeune femme de 21 ans, qui a abandonné sa charrette dans la rue du XIV juillet.

L'AUTOMOBILE Nous constatons avec surprise qu'il est fait mention de l'automobile une seule fois pendant ces trois années de ronde. Et encore ! Le 23 août 1923, Clément D... du Caplane de Salles trouva sur la route de Cazaux qui le conduisait à La Teste⁽⁶⁾ «deux sacs contenant divers objets d'automobile tels que un marteau (!), une clé anglaise, trois pneus pour automobiles (!), une boîte de graisse et divers autres objets...», la panoplie de l'automobiliste confronté à des routes mal adaptées aux pneumatiques.

En fait, au cours de ces années, se confirme la montée fulgurante de l'auto qui va déjà plus vite que le législateur ! Alors que les charrettes abandonnées sur la chaussée sont verbalisées sans coup férir, il n'existe aucun règlement de stationnement pour les véhicules à moteur dans les rues des villes et des villages. En 1924, la question portée à l'ordre du jour est débattue au Parlement mais ne reçoit pas une réponse définitive.

Pourtant, cette année là, près de vingt-trois millions d'automobiles circulent dans le monde dont plus de dix mil-

lions ont été construites par Ford. La construction en série s'organise dans des usines de plus en plus vastes, les prix ont baissé de 70 % en quinze ans ! Le dix-neuvième salon de l'auto s'ouvre à Paris le 2 octobre 1924. André Citroën, qui sortira deux cent mille voitures dans l'année, propose sur le marché sa 5 cv qu'on admire à côté des B2... Les moteurs à explosion mêlent leurs dissonances aux bruits si familiers du temps passé, les poules et les chiens ne divagueront plus impunément sur la voie publique ! Déjà, la route tue : deux mille victimes pour la même année.

Ce n'est peut-être pas le fait du hasard que les deux sacs ont été trouvés entre Cazaux et La Teste. Des aviateurs précocement motorisés «descendaient» du camp d'aviation qui apportait au petit village autrefois éprouvé par le destin le support d'une nouvelle jeunesse. Les souvenirs de guerre, les progrès de l'industrie aéronautique, les prouesses aériennes des pionniers conféraient un grand prestige à ces automobilistes épris de vitesse.

Notre garde-champêtre était donc démuni en face des intruses dont les châssis solides portaient des carrosseries de plus en plus esthétiques. Les Ford modèle T, les 5 CV «citron», les Renault 6 CV livrées au «grand public» pouvaient atteindre en vitesse de pointe près de 60 kilomètres-heure. Malgré la baisse sensible des prix (une évolution que l'inflation ralentissait), elles n'étaient pas à la portée de n'importe qui. Et les charrettes que les camions et les camionnettes remplaceraient progressivement avaient encore quelques années à servir.

LE PRINCE ET LA PETITE REINE

«Service du 11 août 1923 (un samedi). Fait plusieurs rondes au marché et en ville de 8 h 1/4 à 10 h 1/4 du matin, en surveillance à la gare de La Teste où, à 10 h 1/4, le train où se trouvait le Prince Royal de Suède est passé sans incident... «Et trois années plus tard, le dimanche 1er août 1926,... «Fait des rondes au marché et en ville... fait une apparition (sic) route de Bordeaux pour les courses à bicyclette...».

Nous remarquerons que le Prince Gustave Adolphe, âgé de 41 ans, et les coureurs cyclistes passaient (sans s'arrêter)

pour aboutir à Arcachon. A sa naissance, la cité balnéaire, isolée sur son promontoire par les crastes et les prés salés, s'était branchée sur la gare de La Teste. Un ajout de sept kilomètres de chemin de fer construits par Deganne, inauguré avec la gare le 26 juillet 1858, la relia enfin à la métropole régionale et à Paris d'où les hommes d'affaires et les ministres de Napoléon III veillaient sur son destin. La route ayant franchi les vases et les crastes, l'ancien terminus ne fut plus que la dernière station de la ligne !

Désormais, les visiteurs illustres (qui furent nombreux) ne s'arrêtaient plus à La Teste. En 1926, on voit bien que le garde champêtre en service confondait dans la même routine un Prince Héritier et des coureurs cyclistes. Gageons que la course Bordeaux-Arcachon déplaça le 1er août 1926 une population plus nombreuse que celle qui, en 1923, avait pu chercher à entrevoir la tête de Gustave Adolphe derrière la vitre d'un wagon.

Car la bicyclette que l'on rencontre une fois seulement dans ce journal de deux-cent-vingt pages était entrée dans le quotidien des gens. Bien sûr, la «petite reine» était encore trop chère pour beaucoup, mais on la rencontrait, on l'admirait, on en rêvait, on se passionnait pour les épreuves cyclistes qui s'organisaient à tous les niveaux. Ces années là, les vainqueurs du Tour de France, le Français Henri Pélissier (22 juillet 1923), l'Italien Ottavio Bottechia (18 juillet 1924 et 19 juillet 1925), le Belge Lucien Buysse (18 juillet 1926) et leurs valeureux équipiers rejoignaient sur le podium de la renommée les Lapize, Lambot et Thys... Dans les ateliers, les ateliers placardent leurs publicités, des affiches alléchantes, véritables oeuvres d'art qui illustrent les succès de leurs chefs de file : Pélissier - Automoto - Hutchinson, Bottechia passé chez Meteore-Volber en 1924. Dès cette année, le Critérium International de Cyclo-cross se déroulait avant que fut créé, en 1927, le Championnat du Monde sur route. La vocation populaire et universelle de la bicyclette s'affirmait.

LE VIEUX CIMETIÈRE

En 1925, un événement se produit dans la ville, un évé-

nement important qui transformera radicalement le paysage paroissial élaboré par des générations autour de la chapelle du château depuis le début du XVII^{ème} siècle.

«**Service du 14 septembre 1925** (un lundi). De 7 h à 12 h et de 14 h à 19 h du soir, occupé aux exhumations du vieux cimetière et à la réinhumation dans le nouveau cimetière de sept corps. Rien à signaler. Beuzon».

Des transferts de corps (dont trois transportés à Arcahon) sont mentionnés pour les journées du 17 septembre (deux), du 28 (deux familles), du 29 (quatre familles), du 30 (trois familles). Par la suite, le garde dut être déchargé de cette surveillance car il n'est plus fait mention de transferts dans son registre. Pendant de longs mois, on procéderait à cette lourde entreprise douloureusement ressentie par les habitants. Le nouveau cimetière avait été tracé sur le flan nord est de la dune Notre-Dame-des Monts, loin du coeur du village. Désormais, les enterrements parcourraient une bien longue route pour conduire les défunts en des lieux proches de ceux où les ancêtres vécurent peut-être avant l'offensive victorieuse des sables. Du sommet de la dune, on aperçoit toujours le clocher et les maisons du quartier sur fond de bassin et de ciel confondus dans l'horizon⁽⁷⁾.

Ce vieux cimetière, consacré en 1849, avait prolongé à l'ouest le premier dont les tombes, depuis le temps des ducs d'Epéron, s'étaient groupées autour de l'église Saint-Vincent, dans l'enceinte d'un mur solide. Pierres tombales, croix de bois noires, vieux cyprès tutélaires allaient disparaître. Les morts cédaient la place. La logique d'une évolution urbaine effaçait ainsi des siècles de mémoire et la fatalité du progrès s'accomplissait.

LE MARCHÉ ET LES FÊTES TRADITIONNELLES

Les jours de marché, le garde champêtre commence souvent sa ronde par une visite de la Halle très proche de l'église et du vieux cimetière. De puissants fûts de bois posés sur des piédestaux de pierre cylindriques, l'importance de l'édifice (au jugement des contemporains) l'avaient fait comparer par les érudits du début du siècle à quelque temple antique égaré sur

le bord du Bassin. On songerait plutôt à une basilique (au sens originel du terme) ouverte aux vents d'ouest et du nord qui prenaient cette place de plein fouet les jours de mauvais temps. Les marchands et les marchandes de la commune exploitaient leurs «bancs» à l'intérieur, d'autres venus d'ailleurs s'installaient épisodiquement à la périphérie.

Dans les allées, les bas-côtés, aux abords de la halle, sur le trottoir, les commérages de groupes allaient bon train car les ménagères venues pour s'approvisionner en nourriture ne manquaient pas de troquer des informations et des actualités qu'elles accommoderaient au retour pour les servir dans leur quartier au voisinage. Aucun incident notable semble-t-il ne survint pendant cette période dans cet endroit pourtant très fréquenté.

Au fil des jours, on rencontre les grandes journées traditionnelles qui perturbent le rythme des repos mais ne suscitent pas de commentaire. Le 14 juillet 1924 (un lundi) occasionne simplement un service supplémentaire : «de 9 h 1/2 à minuit 1/2 retraite au flambeau et feu d'artifice». La Pentecôte réunit les familles pour les agapes de l'année : dans la joie et le tintamarre de la fête foraine, on cherche ses amis, on joue, on crie, on s'investit dans la communauté. Mais la fête est si naturelle que le garde étourdi de bruit et de lumière ne trouve rien à signaler !

Par contre, quand le solstice d'été allume les feux de la Saint-Jean dans tous les quartiers en liesse, les risques d'incendie l'obligent à déambuler à travers les rues une bonne partie de la nuit. Semaine également lourde, celle qui voit les conscrits de l'année passer devant le Conseil de révision. Alors les bals se prolongent et la jeune classe, fleurs, cocardes et rubans tricolores à la boutonnière, mène grand train pour quelques jours et fait tapage.

Ces communiqués laconiques témoignent de la solidité des traditions locales au lendemain de la Grande Guerre, mais on pourra penser que la mansuétude du garde champêtre était grande en période de fête. On sait que dans les moments de liesse, l'intervention de l'autorité s'avère délicate. Ses prestations étaient d'autant plus lourdes que ses concitoyens, journées longues et semaines chargées, affectionnaient particuliè-

rement ces heures folles. Que de rondes, que de services accumulés alors !

Par exemple, le 1er septembre 1923... «de 7 h du matin à 12 h fait des rondes en ville et au marché. De 13 h à 21 h aux courses (de chevaux) au Béquet et de 9 h 1/2 à minuit au bal champêtre place Jean Hameau...», et le lendemain, dimanche, ... «fait plusieurs rondes au marché et en ville. Le soir, de midi 1/2 à 8 h aux courses du Béquet, de 9 h à minuit 1/2 au Cinéma Salle Franklin...». Cette débauche de surveillance lui vaudra trois après-midi de repos, les lundi, mardi et vendredi qui suivirent.

LES BALS. LA MONTÉE DU CINÉMA

Beuzon avait sûrement de bonnes jambes, des jambes de garde champêtre ! Peut-être remarquera-t-on avec quelque malice qu'elles le conduisaient assez souvent dans des lieux où il pouvait, sans bourse délier, assister au spectacle. Sans doute. Et de surcroît, pour ces malicieux, nous ajouterons que dans le temps normal, les six jours de travail écoulés, notre garde assurait le samedi soir et le dimanche (en matinée et en soirée) la surveillance des bals et des cinémas.

On avait toujours dansé à La Teste, comme partout ailleurs. Maintenant on dansait davantage. Deux salles, Franklin et Apollo, mitoyennes de deux cafés importants s'ouvraient sur les platanes de la Place Gambetta, la troisième et son café de la Renaissance sur ceux de la Place Thiers.

La danse qui trouve ses sources au plus profond de la vie des groupes était toujours le divertissement préféré des jeunes. La salle de bal était le lieu de rencontre privilégié où chacun s'efforçait de paraître à son avantage. Alignées sur les banquettes latérales, les mères de famille surveillaient l'aire de danse, pensaient à l'avenir en observant d'un oeil critique les galants qui faisaient virevolter leurs filles.

Mais le terrain de prédilection du garde, c'était le cinéma ! Si on remarque qu'il ne mentionne qu'une des trois salles de cinéma par soirée, on peut penser qu'il choisissait le film. Quoi qu'il en soit on peut affirmer qu'il accomplissait sans fai-

blesse une mission essentielle⁽⁸⁾, il verbalisait les fumeurs. Les deux galeries qui dominaient le parterre alignaient les places les moins chères et les plus propices à la chose défendue. Mais là encore le cynisme et la mauvaise foi des contrevenants soulignent la difficulté de la tâche.

Le mégot à la bouche, l'un affirme qu'il ne sait pas fumer. Un autre subitement frappé d'amnésie ne connaît plus son nom, ni son adresse, tous nient l'évidence. La fréquence de ces rappels à l'ordre et les incidents qu'ils provoquaient ne permettaient pas de suivre convenablement les péripéties de la pièce.

«**Service du 7 février 1926** (un dimanche)... de 2 h 3/4 à 6 h au cinéma en matinée et de 8 h 3/4 à minuit **au même cinéma** en soirée...» A raison de trois séances en fin de semaine les cinémas projettent pendant la majeure partie du temps libre dans la commune. Ils ne supplantent pas le bal mais le concurrencent sensiblement. Venus de la Nouvelle-Orléans, le fox-trot et le charleston enchantent la jeunesse mais écartent les autres airs de danse. Tous fréquentent ces salles obscures où l'on pénètre dans un nouvel univers. Les promenades dominicales d'autrefois dans les forêts et les bords de mer environnants, les visites familiales et les loisirs bucoliques paraissent de plus en plus désuets aux générations qui «montent».

Il est bien difficile de mesurer l'impact de cette vision surréaliste du monde que les écrans révèlent à ces spectateurs que l'image fascine. En ces «années (dites) folles»⁽⁹⁾, l'essor de l'industrie cinématographique est prodigieux. La variété des sujets, la qualité des cinéastes servis par le progrès des techniques, le talent des acteurs du «muet», aboutissent à des chefs d'oeuvre dont le souvenir est encore présent dans les anthologies.

Des comiques, Charlie Chaplin émule de Max Linder, Buster Keaton... des acteurs «classiques», Michel Simon, Pauline Carton, des héros romanesques Ramon Novarro, Rudolph Valentino - dont la disparition en 1926 donne la mesure de l'engouement des contemporains pour ces stars - des aventuriers, Douglas Fairbanks... dont les noms, comme ceux des champions cyclistes, des boxeurs, des athlètes, Carpentier,

Dempsey, Nurmi, sont dans toutes les bouches.

Aux affiches du cinéma, les grandes oeuvres de l'Opéra, «Faust», «La Dame aux camélias», «La Veuve Joyeuse», les romans, «l'Atlantide»... la féerie des «Mille et Une Nuits» (Le Voleur de Bagdad), mais aussi des oeuvres fortes comme «Le Cuirassé Potemkine», «Les Rapaces», d'Eric Von Stroheim, «L'Homme à l'hispano» de Julien Duvivier, «Nana» de Jean Renoir... Avec de tels précurseurs, le cinéma offre désormais des productions achevées, dont la qualité et la puissance agissent sur les comportements et influencent les mentalités. Il ne manque plus que la parole et la musique et le bruitage. En 1926 le «Vitaphone» synchronise à peu près le film et le disque. Le cinéma parlant n'est pas tellement loin.

En fait, ce cinéma muet qui soumet au jugement des foules, pêle-mêle, tant de fictions, d'histoires, d'événements, des décors, des «extérieurs» (déjà !), ce cinéma auquel notre garde champêtre consacre une journée chaque semaine, inaugure le règne des grands médias dans notre monde !⁽¹⁰⁾

Fernand LABATUT

NOTES

- 1) Les rues étaient dotées d'un éclairage électrique depuis 1903. Mais les poteaux étaient espacés et les zones d'ombre nombreuses. Une panne de deux heures ayant plongé la petite ville dans l'obscurité, le garde retarda sa ronde de nuit ce jour-là.
- 2) Des réunions publiques sont mentionnées à La Teste les 1er et 2 mai 1924 dans le registre. On sait que le Cartel des Gauches triompha le 11 mai suivant. Après deux années de difficultés financières, Raymond Poincaré, appelé par le Président Doumergue, forma un ministère d'Union Nationale et parvint à stabiliser le franc, ce qui arrêta momentanément l'inflation.
- 3) La comparaison des documents cartographiques de l'après guerre et des documents contemporains est saisissante. Le bourgeonnement des lotissements dans la plaine a comblé tous ces espaces et urbanisé les horizons champêtres que nous évoquons.
- 4) Il était interdit formellement de vendre dans les rues pendant les heures de marché ; cette interdiction ne concernait pas, bien sûr, les boulangers et les laitiers.

- 5) L'alcoomètre figurait en bonne place dans les livres de Sciences. On évoquera les innombrables règlements et les bureaucraties chargées de les appliquer actuellement pour mieux saisir l'intérêt de cette remarque.
- 6) Clément D... avait emprunté les carreyres qui traversaient la forêt par Caudos, Malakoff et Villemarie.
- 7) Gilbert Sore a évoqué le Pays «Entre Dune et Bassin en 1900», «De Baque Morte à Mapouchet», Imprimerie Castera, Bordeaux, ouvrage remarquable, malheureusement épuisé. Dans son recueil de Poèmes de la région Arcachonnaise, ... de Sable et d'Emeraude, en 1929, il exprima sa peine, immense et poignante :
*«Et la terre sera muette et dépouillée ;
Les morts seront bien morts sur la place endeuillée
Où le vent n'aura plus le geste d'un rameau,»*
alors que l'on déracinait «Les Cyprès du Vieux Cimetière» (p. 101)
- 8) Les cinémas étaient très vulnérables, l'incendie hantait les opérateurs que l'on installa dans une cabine.
- 9) Les années 1924-26, on le sait, voient se déchaîner dans la capitale qui veut être «la Ville Lumière» une rage de vivre qui se traduit par les excès, le luxe, mais aussi un bouillonnement d'idées. Les chapeaux cloches, les cheveux courts, franges droites et nuque rase, les lèvres lourdement colorées, les Abdulla allumées sur des porte-cigarettes longs et fins, le whisky...

Rien de tout cela n'apparaît dans le registre de notre garde qui n'a pas rencontré au cours de ses rondes, semble-t-il, un de ces couples parisiens qu'il eût probablement verbalisé. Mais le cinéma rendait compte dans une certaine mesure de cette évolution des moeurs et des mentalités dans le «grand monde».

- 10) Au lendemain de la Grande Guerre, la T.S.F. cesse d'être considérée comme une arme et se met à la disposition du public. En 1923, le 30 juin, la Tour Eiffel diffuse «Radio PTT». En 1924, «Radiola» émet le premier «journal». Les postes privés apparaissent l'année suivante. Radio-Bordeaux Sud-Ouest est confirmée avec treize autres radios privées par la loi du 19 mars 1928. Cinéma, radio, les grands médias pulvérisaient les distances et tissaient dans le monde la trame, révolutionnaire à l'époque, de l'Information.

VIE DE LA SOCIÉTÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1990

Tenus à Andernos à la Maison David, le 2 décembre 1990, cette assemblée a renouvelé sa confiance au Conseil d'Administration qui a reconduit, dans sa séance du 15 décembre, le bureau sortant. A l'issue des travaux qui ont permis de dresser, en présence de M. Eyméri représentant M. le Maire d'Andernos, un bilan particulièrement positif de l'année écoulée, avec notamment la réussite du colloque et la sortie de «L'histoire des produits résineux landais», une sympathique réception a été offerte par M. Pérusat qui s'est plu à souligner l'action dynamique de notre société.

Après le déjeuner, devant de nombreux Andernosiens venus nous rejoindre, M. Jean-Pierre Bost, professeur à l'Université de Bordeaux III, a présenté sa conférence : «A propos de la basilique d'Andernos : du portique royal à l'église chrétienne».

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION HISTORIQUE DU SUD-OUEST

Le prochain congrès se tiendra à Bayonne le 6 avril 1991 et à Saint-Jean-Pied-de-Port le 7 avril. Thèmes retenus : gens de rivière, gens de frontière (local) et la circulation des produits, des hommes et des idées (général). Nous écrire pour tout renseignement complémentaire.

RÉPONSES AU JEU

- 1) Le vélodrome d'Arcachon a été créé en 1894.
- 2) Le château Deganne était une copie du château de Boursault, proche de Vertus, dans la Marne, propriété de la famille de Mortemart.
- 3) En 1888, d'après le Guide d'Arcachon publié par De Gabory en 1896, le phare du Ferret était situé à 3 km au nord de l'entrée et à 900 m de l'océan.
- 4) Le poème «Les pinasses» est de Gabriel Ducos dans «Cantilène d'Arcachon» édité par la librairie Mollat, à Bordeaux, en 1926.

Le gagnant est le Docteur Chalbos, d'Ermont, qui a répondu aux deux premières questions et obtient ainsi un nouvel abonnement cadeau.

Nouvelles questions

(2 réponses bonnes = un abonnement cadeau)

- 1) Où et en quelle année fut construit le premier four à goudron de type «hourn de gaze» ?
- 2) Comment fabriquait-on le «courroi» de carénage à Rochefort au XVIIIème siècle ?

NOUVEAUX ADHÉRENTS

François de Grailly (Paris), Jean Clémenceau (Pessac), Janine Mouhot (Arcachon), Nadine Duler (La Teste), Marie-Thérèse Bougès (Arcachon), Paul Bougès (La Réole), A.M. Tauzin-Vilatte (Arcachon), Georges Mouliets (Arcachon), Yvonne Rivière (Toulouse), Gérard Punsolle (Léon), Charles Daney (Villejuif), Mme Vielle (Dax).

... Bienvenue au sein de la S.H.A.A.

COLLOQUE «LE LITTORAL GASCON»

Ainsi que l'a rapporté la presse, ce premier colloque organisé par notre Société a été une réussite. Les 2 journées des 27 et 28 octobre furent remarquables autant par la qualité des intervenants de Gironde et des Landes que par le public qui, bravant les intempéries, permit d'afficher complet le samedi après-midi et le dimanche.

Cette première expérience, couronnée de succès grâce au concours de la ville d'Arcachon, des ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon et de la Maison des Vins de Graves, sera, à n'en pas douter, renouvelée vraisemblablement en 1992. Encore nous faut-il réussir la phase capitale de la publication des Actes.

CONFÉRENCE A LÈGE

Le samedi 26 février 1991 à 18 heures, notre collègue, M. Max Baumann, présentera un diaporama intitulé "Lège Hier". Une centaine de diapositives permettra d'évoquer les légendes d'autrefois, les églises de Lège, l'inauguration de la gare et de visiter le Lège du début du siècle.

Cette conférence "illustrée" aura lieu au Foyer Alice Girou (ARIMC) au Centre des Infirmes moteurs cérébraux à l'intention desquels le diaporama commenté a été conçu.

Pour gagner l'ARIMC : accès 1er carrefour après l'église en allant vers Le Porge (fléchage).

TEXTES ET DOCUMENTS

DU DANGER DES ARMES

Aujourd'hui trente octobre dix huit cent sept, nous Pierre Peyiehan aîné juge de paix du canton de La Teste de Buch département de la Gironde, écrivant le greffier dudit canton

Sur le rapport qui vient de nous être fait en notre logis par le sieur Martin Lesca marchand et forgeron de ce lieu, nous sommes de suite transportés avec ledit greffier, assisté du sieur Jean Robert officier de santé et accompagnés du Sr Fillon brigadier de la gendarmerie et d'un gendarme à la résidence de cette commune chés le sieur Pierre Tursan forgeron habitant de cette commune au lieu appelé le Sabonna et conduits par ledit sieur Lesca voisin et ami du dit Tursan

Ou étant arrivés vers les sept heures et demy du soir nous aurions trouvé près de la maison plusieurs personnes avec des faleaux, voisins dudit Tursan qui nous auroit raporté ainsi que nous l'auroit dit le Sr Lesca, que le dit Tursan était mort dans sa boutique.

Nous sommes en l'instant entrés dans la dite boutique ou forge par la porte du nord que nous avons trouvée ouverte laquelle est située au midi de sa maison d'habitation. Nous avons trouvé au levant du foyer, et au midi de l'enclume de la dite forge, un homme étendu la fasse contre terre baignant dans son sang, vêtu d'une veste de drap verdatre, d'une culotte longue de coton gris ayant a ses pieds des chaussons et des sabots, sans chapeau, ni bas ; sa tete nue du côté du levant et ses pieds du côté du foyer.

Le dit sieur Robert l'ayant retourné afin de le visiter l'a trouvé roide mort ainsi qu'il nous est aparuu et avons reconnu que c'était le dit Tursan qu'on nous a dit être agé d'environ trente huit ans, marié avec Marguerite Dubos de ce même lieu.

Puis ledit sieur Robert ayant visité le dit cadavre, nous avons vu qu'il avoit la joue gauche noir et brûlée, qu'il avoit un trou a sa poitrine d'environ un pouce et demi de circonférence qui perçait d'oultre en oultre, partie de la chemise, veste et mouchoir du col brûlé et nous avons jugé que tout cella ne provenait que d'un coup d'arme à feu ; ledit sieur Robert après avoir visité entièrement tout le corps du cadavre, sondé le trou dont nous avons parlé a déclaré qu'il ferait son rapport particulier pour être annexé au présent verbal.

Ce fait nous avons soigneusement examiné d'ou pouvait venir ce coup d'arme à feu, nous navons point trouvé aucune arme à feu dans ladite boutique, que seulement un ancien canon de fusil, sans monture calibre ordinaire, la vollée sur le foyer (où il y avoit du feu) donnant au levant et du côté ou était le cadavre, son culasson enfoncé d'environ un pouce dans une membreuse (?) en chene de l'extrémité du couchant du dit foyer et a la distance d'un mètre de celui cy, ce qui nous a porté à croire que le dit Tursan s'était lui-même tué involontairement en faisant chauffer ce canon de fusil qu'il ne croyait pas chargé et que ce ne peut être que l'explosion qu'il a ainsi enchassé le cullasson dans le dite membreuse.

Puis ensuite nous aurions demendé la dite Dubos femme du dit Tursan, pour avoir d'elle quelques renseignements, les voisins nous auroit raporté qu'elle avoit dit, en jetant de haut cris, que son mari lui avoit dit qu'en attendant qu'elle préparat le souper, il allait déculasser un fusil, pour que le matin il fut prêt à lui faire le grain, et qu'elle était demi morte qu'on avoit été obligé de lamener chez Xavier Dubos son père, pour qu'on eut soin d'elle et de son enfant. Et enfin le dit sieur Lesca qui nous a toujours accompagné, avec son faleau, ainsi que plusieurs voisins, ont déclaré que verts les six heures et demi de ce soir, ils avoit entendu un coup de fusil verts la boutique du dit Tursan auquel ils n'avoit fait aucune attention.

De tout ce dessus avons dressé le présent procès verbal, fait à La Teste et dans la boutique du dit Tursan, les dits jour, mois et an que dessus à neuf heures du soir.

Signé : Peyjehan aîné

Etat civil de La Teste (1807)

LA COMMUNE DE LÈGE EN 1790

Quelques statistiques :

La population :

«Population de la dite municipalité : 271 individus de l'un et l'autre sexe au dessus de l'âge de 18 mois» (en 1793, un autre document donnera 303 habitants répartis en 71 feux, soit une moyenne de 4,2 personnes par foyer).

Les grains

«recensement des grains de tout genre récoltés en la présente année :»

- froment : 149 boisseaux
 - seigle : 709 boisseaux 1/2
 - maïs : 150 boisseaux
- soit au total 1.008 boisseaux 1/2

«grains existant dans la susdite municipalité le 21 Frimaire An II, déduction faite des grains qui ont et devront être employés aux semences»

- froment : 73 boisseaux 3/4 1/8
- seigle : 221 boisseaux 1/4
- maïs : 71 boisseaux
- blé noir : 1 boisseau (le blé noir est le sarrazin)
- pour les semences : 112 boisseaux

Le boisseau est divisé en 4 quarts, 16 cuillers, 32 picotins (voir bulletin de la S.H.A.A. n° 60 : «La complexité des poids et mesures en Pays de Buch», p. 34).

Le rapport entre semences et récoltes n'est pas précisé ; à titre d'information, il est en 1791 à Biganos de 135 boisseaux de semences, au poids de 155 livres le boisseau, pour 979 boisseaux récoltés, soit une récolte nette équivalent à 6 fois la semence employée, rendement très faible qui se situe pourtant dans la moyenne nationale.

Les prix et les salaires :

Prix des denrées de production locale en 1790 :

- blé, seigle : 20 livres le boisseau
- froment : 24
- maïs : 16 (dit aussi «bled d'Espagne»)

- blé noir : 16

Toutes les céréales planifiables portaient alors le nom de «blés» et souvent le mot était employé pour certains légumes.

- canards sauvages : 9 livres la douzaine
- poisson, la livre 5 sols (il s'agit ici de livre-poids, soit 407,92 grammes ; quant à la livre, monnaie de compte, elle correspond à 12 sols tournois en 1789).
- laine, en rame : 50 livres le quintal (soit 48,95 kg)
- résine : 6 livres le quintal
- huîtres : 12 livres chaque charrette

Prix des journées :

- brassier : 15 sols par jour et nourri sans boisson
- charpentier : 18 sols par jour et nourri sans boisson
- maçon : 18 sols par jour et nourri sans boisson
- scieur de long : 25 sols par jour et nourri sans boisson
- journée de femmes pendant la moisson : 10 sols et nourries
- journée de femmes hors le temps de la moisson : 4 sols et nourries

Un brassier doit donc travailler 13 jours pour acheter un boisseau de blé noir soit 78 livres, mais le salaire d'une journée lui permet de se procurer 3 livres de poissons, soit 1,5 kg.

Le niveau d'instruction

Sur les 9 habitants composant la municipalité en l'an 3, un seul, le Maire, 37 ans, sait lire et écrire et exerce la profession de charron (Raymond Gassian), deux savent lire et non écrire, ils sont âgés respectivement de 39 et 31 ans, l'un est résinier, l'autre laboureur, 6 ne savent ni lire ni écrire, deux brassiers, un cultivateur, un laboureur, un «gardeur» de moutons, un artisan. Trois d'entre eux, dont le Maire, veulent d'ailleurs démissionner au motif qu'ils ont «peu de connaissances».

Les nuances de vocabulaire ne sont pas dues au hasard, le brassier n'a que ses bras pour travailler, il correspondrait à l'ouvrier agricole actuel ; le cultivateur est un paysan qui n'a pas forcément assez de terres pour subsister, en prend en métayage ou fermage et peut pratiquer une activité annexe ; le laboureur quant à lui fait partie d'une sorte d'«aristocratie paysanne» qui peut vivre exclusivement de la culture de ses propres champs.

Le document nous apprend aussi que la commune a fourni

un cheval à la réquisition «mais n'en possède plus qui soit apte», elle a aussi fourni 5 jeunes gens ; elle possède une cloche pesant 450 livres (183 kg), n'a «point de bois propre à la construction ni pour chauffage et n'est autre bois que de bois de pins». Enfin, il y a aussi sur la commune «25 fusils mais point de canon».

Ces quelques données sont issues des déclarations du Maire auprès des autorités départementales. La situation troublée sur le plan politique, la nécessité dans laquelle se trouvent les autorités du district d'approvisionner la grande ville, donc de réquisitionner, peuvent laisser planer un léger doute quant à l'exactitude absolue des chiffres donnés. Cependant, la comparaison avec les chiffres que nous avons déjà publiés dans le n° 60 de notre revue (p. 8 et annexe 1 p. 34) permet d'affirmer leur fiabilité.

R. Aufan

— oOo —

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à retourner à :

M. Robert Aufan - 64, boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE

Mme, Mlle, M. _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

souscrit à :

_____ exemplaire(s) des "*Mémoires de Guillaume Desbiey*"

au prix de 70 F (franco de port) x = F

Publié avec le concours de la Direction des Archives de France, cet ouvrage regroupe deux mémoires inédits de Guillaume Desbiey et le "célèbre" Mémoire primé en 1776 dont quelques exemplaires seulement subsistent dans des bibliothèques publiques ; il est en outre enrichi par une biographie de G. Desbiey, des textes de présentation, un glossaire et un index des noms propres cités.

Ci-joint un chèque (bancaire ou postal) à l'ordre de la S.H.A.A. d'un montant de _____ F.

A, _____ le _____

Prix de souscription avant parution, valable jusqu'au 30 mars 1991. Passé le délai de souscription, le prix sera de 80 francs.

PLAN DE L'OUVRAGE

Préface de M. Philippe Loupès, Professeur à l'Université de Bordeaux III.

Biographie de Guillaume Desbiey (1725-1785), par M. Michel Boyé

1^{ère} PARTIE : LES LANDES DE BORDEAUX

- 1) La question de la "colonisation" des landes au XVIII^{ème} siècle et le Mémoire de 1776, par M. Fernand Labatut.
- 2) Mémoire sur la meilleure manière de tirer parti des landes de Bordeaux quant à la culture et à la population, par M. Guillaume Desbiey.

2^{ème} PARTIE : LES MARAIS SALANTS DE CERTES

- 1) Les marais salants de Certes et la Ferme Générale, par M. Michel Boyé
- 2) Marais salants de Certes (1779), par M. Guillaume Desbiey.

3^{ème} PARTIE : LE COMMERCE des PRODUITS RÉSINEUX

- 1) Le port de La Teste-de-Buch et l'expédition des matières résineuses, par M. Michel Boyé
- 2) Mémoire sur la perception des droits sur les résines et autres matières combustibles qui s'exportent du Port de La Teste (1779), par M. Guillaume Desbiey

GLOSSAIRE

INDEX DES NOMS PROPRES CITÉS

(par MM. Michel Boyé, Fernand Labatut, Jacques Plantey et Jean Valette)

Société Historique et Archéologique d'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL
31 COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

Président d'Honneur

M. Jean VALETTE, Directeur des Archives Départementales de la Gironde

Président

M. Michel BOYÉ, 18 rue Icare - 33260 La Teste - Tél. 56.66.36.21

Vice-Présidente

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - 56.83.60.77

Secrétaire

M. Jacques PLANTEY - 43 av. du Général de Gaulle - Arcachon - 56.83.12.74

Secrétaire-Adjoint, chargé du bulletin

M. Jacques CLÉMENS - 36 av. de Gradignan - 33600 PESSAC - Tél. 56.45.38.58

Trésorier

M. Robert AUFAN - 56 boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE - Tél. 56.54.48.84

Trésorier adjoint

M. François THIERRY - 11 rue Bonlieu - 33610 CESTAS - Tél. 56.07.62.52

Conseil d'Administration

Mme Roussel-Nevers - MM. Aufan - Baumann - Boyé - Castet - Clémens - Georget - Jacques - Labat - Labatut - Mormone - Plantey - Teyssier - Thierry - Valette.

Commissaires aux comptes : MM. Jacques et Georget

Membres honoraires : M. MARCHOU (Président fondateur)

M. RAGOT (Président Honoraire)

M. DUMAS (Ancien Vice-Président)

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 cours Tartas à Arcachon, demander Madame FERNANDEZ - Tél. : 56.83.62.20

- 1) - Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au bureau de la Société lors de la prochaine réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
- 2) - S'adresser au Secrétaire Adjoint pour la rédaction du Bulletin et les communications à présenter.
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
- 3) - Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.